

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université A. MIRA-BEJAIA



Faculté des Sciences Economiques, de Gestion et des Sciences Commerciales
Département des Sciences Commerciales

MÉMOIRE

EN VUE DE L'OBTENTION DU DIPLOME DE
Master

Domaine : Sciences économiques, commerciales et de gestion

Filière : Sciences commerciales

Spécialité : Finance et commerce international

Thème

**Essai d'évaluation des politiques de promotion des
exportations hors hydrocarbures en Algérie**

Présentée par
Khaled Tinehinane
Iouknane Massika

Encadré par : De Zidelkhil Halim

Soutenu le : 20 juin 2023

Devant le Jury composé de :

Présidente : Dr Boulahouat
Examineur : Dr Lalali Rachid
Promoteur : Dr Zidelkhil Halim

Année Universitaire : 2022/2023

Remerciements

Nous tenons, tout d'abord, à adresser toute notre gratitude à notre directeur de recherche, Dr Zidelkhal Halim Pour avoir orienté et enrichi ce travail. On vous remercie pour votre disponibilité, vos précieux conseils ainsi que votre souci du détail, qui ont abouti à la réalisation de ce mémoire.

Nos remerciements vont également aux, Membres du jury pour avoir accepté d'examiner notre travail et de l'enrichir par leurs propositions. Nous souhaitant aussi adresser nos remerciements au, Corps professoral et administratif et les professeurs de l'université de Bejaia qui a contribué à la réussite de nos études universitaires.

Nous remercions, profondément, nos parents pour leur soutien constant et leurs encouragements. En remerciant nos frères et sœurs d'avoir été là pour nous. À toute notre famille et belle famille.

Enfin, nous remercions nos amis qui ont toujours été là pour nous. Leur soutien inconditionnel et leurs encouragements ont été d'une grande aide.

Dieu merci pour la santé, la volonté, le courage et la détermination qui nous ont accompagnés tout au long de la préparation et l'élaboration de ce travail et qui nous ont permis d'achever ce modeste mémoire.

Tinehinane et Massika

Dédicaces

C'est avec une profonde gratitude et sincères mots, que je dédie ce modeste travail de fin d'étude

À LA MÉMOIRE DE MON PÈRE KHALED ABD EL MDJIDE

Ce travail est dédié à mon père, décédé trop tôt, qui m'a toujours poussé et motivé dans mes études.

J'espère que, du monde qui est sien maintenant, il apprécie cet humble geste comme preuve de reconnaissance de la part d'une fille qui a toujours prié pour le salut de son âme.

Puisse Dieu, le tout puissant lui accorde son vaste paradis.

À MA CHÈRE MERE OUCHEN SAIDA

Aucune dédicace ne saurait exprimer mon respect, mon amour éternel et ma considération pour les sacrifices que vous avez consenti pour mon instruction et mon bien être.

Je vous remercie pour tout le soutien et l'amour que vous me portez depuis mon enfance et j'espère que votre bénédiction m'accompagne toujours.

Que ce modeste travail soit l'exaucement de vos vœux tant formulés, le fruit de vos innombrables sacrifices. Puisse Dieu, le Très Haut, vous accorder santé, bonheur et longue vie.

À MES FRÈRES FOUAD ET MICIPSA

À ceux que j'aime beaucoup et qui mon soutenue, tout au long de ma vie et de ce projet.

Merci pour votre grand cœur toutes vos qualités qui seraient trop longues à énumérer.

Ma vie ne serait pas aussi magique sans votre présence et votre amour.

A Toutes mes tantes et à toute ma famille que j'aime de tout mon cœur.

A Toutes mes tantes (Nadira, Siham, Malika, Hakima, Fahima et Rebiha, Noura), et à toute ma famille et Ma belle-famille que j'aime de tout mon cœur.

A MON CHER MARI BILEL

Pour la patience et le soutien dont il a fait preuve pendant toute la durée de mes études et de ce travail et à qui je voudrais exprimer mes affections et mes gratitudes, merci pour tout l'encouragement, le respect que tu m'as offert.

Puisse Dieu, le tout puissant, te préserver et t'accorder santé, longue vie et bonheur.

KHALED TINEHINANE

Dédicaces

C'est avec une profonde gratitude et sincères mots, que je dédie ce modeste travail de fin d'étude

À LA MÉMOIRE DE MA MÈRE DAHBIA

Ce travail est dédié à ma mère, décédée trop tôt, qui m'a toujours poussé et motivé dans mes études. J'espère que, du monde qui est sien maintenant, elle apprécie cet humble geste comme preuve de reconnaissance de la part d'une fille qui a toujours prié pour le salut de son âme.

Puisse Dieu, le tout puissant lui accorde son vaste paradis.

À MON CHER PERE IOUKNANE ISMAIL ET SA FEMME FADILA

À MA GRAND MÈRE BIEN-AIMÉE MALIKA

Aucune dédicace ne saurait exprimer mon respect, mon amour éternel et ma considération pour les sacrifices que vous avez consenti pour mon instruction et mon bien être. Je vous remercie pour tout le soutien et l'amour que vous me portez depuis mon enfance et j'espère que votre bénédiction m'accompagne toujours.

Que ce modeste travail soit l'exaucement de vos vœux tant formulés, le fruit de vos innombrables sacrifices. Puisse Dieu, le Très Haut, vous accorder santé, bonheur et longue vie.

À MES FRERES LONIS, CHAFAA et RAHIM

À MES CHERS SŒURS YAMINA, NAIMA, LYDIA, FATIMA et ZAHIRA

À ceux que j'aime beaucoup et qui mon soutenue, tout au long de ma vie et de ce projet.

Merci pour votre grand cœur toutes vos qualités qui seraient trop longues à énumérer.

Ma vie ne serait pas aussi magique sans votre présence et votre amour.

À Toutes mes tantes et à toute ma famille que j'aime de tout mon cœur.

IOUKNANE MASSIKA

Abréviations et acronymes

AAPI	: L'Agence Algérienne de P romotion de l' I nvestissement
AFDEC /EA	: L' A ccord de F acilitation et de D éveloppement des E changes C ommerciaux entre les E tats A rabe
ALE	: A ccord de libre échange
ALENA	: A ccord de L ibre E change N ord- A méricain
ALGEX	: A gence N ationale de promotion du C ommerce E xtérieur
ANEXAL	: A ssociation N ationale des E xportateurs A lgériens
APS	: A lgérie P resse S ervice
ARDL	: A uto R egressive D istributed L ag
CACI	: C hambre A lgérienne du C ommerce et de l' I ndustrie
CES	: C onseil E conomique et S ocial
COTA	: C ontrôle T echnique A utomobile
CREA	: C onseil du R enouveau E conomique A lgérien
DGAE	: L a D irection G énérale des A ffaires E conomiques
DIT	: D ivision I nternationale du T ravail
EA	: L es E tats A rabe
EP	: L es E tats P arties
EPE	: E ntreprise P ublique E conomique
Fob	: F ree O n B oard
FRR	: F onds de R égulation des R ecettes
FSPE	: F ond S pécial pour la P romotion des E xportation
GZALE	: G rand Z one A rabe de L ibre E change
IBS	: I mpôt sur les B énéfices des S ociétés
LEA	: L igue des E tats A rabes
ONS	: O ffice N ational des S tatistiques
OMC	: L' Organisation M ondiale du C ommerce
PIB	: P roduit I ntérieur B rut
SG	: L e S ecrétariat G énéral de la LEA
SNTV	: S ociété N ationale des T ransports de v oyageurs
TAP	: T axe sur l' A ctivité P rofessionnelle
TCH	: T oux de C hange
TVA	: T axe sur la V aleur A jointé
UMA	: U nion du M aghreb A rabe
US	: U nited S tates
USD	: U nited S tates D ollar
VF	: V ersement F orfaitaire
ZLE	: Z one de L ibre E change
ZLECAF	: Z one de L ibre E change C ontinentale A fricaine

Sommaire

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
I. Analyse de la structure du commerce extérieur de l'Algérie: une approche positive.....	5
I.1 Les fondements théoriques des exportations en macroéconomie.....	6
I.2 Constat sur le volume, les caractéristiques et la vulnérabilité de la balance commerciale algérienne.....	10
I.3 Enjeux, contraintes et limites des exportations diversifiées.....	14
II. Dispositifs d'incitation à la promotion des exportations hors hydrocarbures	17
II.1 Création des organismes d'appui à la promotion du commerce extérieur hors hydrocarbures	18
II.2 Multiplication des accords commerciaux et de zones de libre échange.....	20
II.3 Développement du cadre juridique.....	27
II.4 Dispositifs d'appui à la logistique.....	30
III. Evaluation des politiques de promotion des exportations hors hydrocarbures	32
III.1 Comment évaluer une politique publique d'exportation.....	33
III.2 Evaluation positive par critère	34
III.3 Evaluation économétrique.....	38
CONCLUSION GÉNÉRALE.....	46

INTRODUCTION GÉNÉRALE

INTRODUCTION GÉNÉRALE

*« Nous pourrions atteindre 10 milliards de dollars en exportations
Hors hydrocarbures à la fin de 2023 »*

"L'Algérie se dirige, dans le cadre de la nouvelle approche économique, à pas fermes et de façon plus réaliste, vers la diversification de l'économie nationale, à travers laquelle nous aspirons à jeter les bases solides d'une nouvelle économie nationale forte et durable, affranchie de la dépendance aux revenus des hydrocarbures"

(M. Aïmene Ben Abderrahmane, 2022)¹

En raison de l'interdépendance des économies nationales, dans un cadre de mondialisation et de globalisation financière, la théorie des avantages comparatifs sont plus que jamais applicables pour se positionner et trouver des débouchés à la production nationale dans un modèle économique axé sur le commerce extérieur. Les États de par leur rôle économique autre que les fonctions régaliennes connues, est un acteur et une pièce maîtresse dans cet échiquier. En effet, d'une part, les entreprises publiques peuvent être partie prenante du commerce international avec leurs importations et exportations et d'autres part, en raison des politiques publiques d'accompagnement de l'entrepreneuriat privé notamment celui dont les facteurs de production sont alloués aux exportations. Cela dit, on ne doit pas éluder les effets d'entraînement et de synergie amorcés par le secteur public au profit du privé. Cela questionnerait les diverses formes de collaborations positives « intégrations de diverses formes » ou négatives avec des effets d'évictions qui peuvent parfois être exclusifs pour les petits acteurs locaux du commerce extérieur.

Ce préambule n'est pas fortuit puisqu'il met en exergue deux idées fédératrices. La première c'est celle qui justifie le recours aux hydrocarbures comme produit essentiel d'exportation en se référant à la théorie de Ricardo suscitée. La deuxième est celle de la nécessité d'accompagnement des entreprises afin qu'elles puissent aller vers l'exportation. Cela aura comme effet déductif la diversification des exportations

¹ Déclaration du Premier ministre, Aïmene Ben Abderrahmane, du jeudi 20 octobre 2022, lors des travaux du Forum de l'export, organisé par le Conseil du renouveau économique algérien (CREA).

nationales et une meilleure résilience face aux chocs externes dont le canal de transmission est la valeur nominale des exportations.

Du côté du secteur privé, ce dernier joue un rôle majeur dans l'organisation du commerce mondial. Par conséquent, chaque société nationale cherche à étendre ses marchés au-delà de ses frontières « augmentation de sa zone de chalandise au-delà des consommateurs locaux ». Cela se fait dans l'optique d'une diversification de ses revenus et d'une vision managériale stratégique permettant de contourner les concurrences en se frottant à des performances de différentes nationalités et de différents bords stratégiques.

Intérêt du sujet

L'intérêt de ce travail de recherche est double. En premier lieu, il tente de faire sortir les forts et les vulnérabilités de la structure du commerce extérieur en Algérie. Cela n'est pas fortuit puisqu'en période de chocs internationaux², ces derniers se transmettent vers l'économie nationale par le biais du commerce extérieur. En second lieu, ce mémoire traduit la volonté du gouvernement à diversifier la production nationale et diversifier, de ce fait, les exportations nationales par le biais de plusieurs mesures de promotion de ces dernières. Il faut retenir que développement des exportations hors hydrocarbures, pour ne pas dire la substitution des exportations d'hydrocarbures par une diversification de la production allouée à l'export, est devenu le cheval de bataille des gouvernements successifs algériens notamment depuis le choc pétrolier de 2014.

Cela est, clairement, perceptible par la multiplication des dispositifs d'accompagnement des entreprises exportatrices, par un cadre juridique étoffé et par le nombre de manifestations scientifiques faisant leur promotion³. Dans ce sillage, le changement de l'appellation du département dirigé par l'actuel ministre du commerce devenu, depuis juillet 2021, le ministère du Commerce et de la Promotion des exportations.

Pour y parvenir, l'Etat algérien avait positionné l'importance des exportations diversifiées sur plusieurs axes autres que financiers. La dépendance aux hydrocarbures met la

² Les chocs internationaux peuvent être de différentes natures et conséquences sur le commerce et la croissance des pays. Comme notre économie n'est pas connectée par les marchés financiers, des crises financières ne peuvent pas atteindre l'Algérie de manière frontale. En outre, les conflits de divers genres affectent généralement nos partenaires commerciaux à l'achat d'hydrocarbures. Ainsi, les chocs externes nous affectent par ricochet puisque ces chocs réduisent les importations des pays partenaires en énergie et donc réduisent nos exportations.

³ Sur le plan national, plusieurs événements dédiés à l'exportation ont été organisés cette année, à l'instar du Salon import-export interafricains "IMPEX2021", la Foire des produits algériens destinés au marché libyen, et du Salon international de l'exportation et de la logistique 2021

diversification et les exportations sur une perspective stratégique plus qu'un impératif économique. En effet, la persistance des chocs pétroliers et les fluctuations des cours de l'énergie à l'international, en raison de plusieurs facteurs tel que le conflit Russo-Ukrainien, fait brandir le spectre des chocs externes de manière persistante. Des déséquilibres de la balance des paiements peuvent survenir et des déficits budgétaires peuvent aussi être notés.

Problématique et hypothèses

Dans ce sillage, et suite à diverses politiques favorables aux exportations, notre travail de recherche s'articule autour de la question suivante : **Quelle évaluation pouvons-nous porter sur l'efficacité des politiques de promotion des exportations hors hydrocarbures en Algérie ?**

Afin de répondre à cette question et de canaliser l'ensemble des réflexions, l'articulation de cette recherche sera faite, satellitairement, autour de trois hypothèses comme suit :

H1 : La première stipule que l'ensemble des dispositifs que ce soient réglementaires commerciaux ou financiers sont efficaces mais pas assez.

H2 : La deuxième consiste à dire que les zones de libre-échange sont plus efficaces comme dispositif d'appui.

H3 : La troisième hypothèse met la dualité sectorielle au profit des hydrocarbures et au détriment de l'Industrie du commerce. Cela dit, les exportations hors hydrocarbures ne seront pas satisfaisantes dans cette configuration.

Méthodologie de la recherche

Ce travail de recherche est scindé en trois chapitres complémentaires. Le premier est dédié à l'illustration de la situation du commerce extérieur algérien sous ces deux volets : importations et exportations. Il mettra en valeur la composition de ces deux volets ainsi que les pays partenaires. En termes d'analyse cela nous sera utile pour comprendre l'enjeu de la thématique et la vulnérabilité de la balance commerciale algérienne.

Le deuxième chapitre quant à lui va dresser une liste non exhaustive des différentes mesures adoptées par l'Etat algérien en faveur de la promotion des exportations hors hydrocarbures. Cela nous permettra d'avoir des éléments d'analyse afin d'apprécier la véracité et l'efficacité de ces politiques adoptées.

Enfin, le troisième chapitre traitera l'évaluation de ces politiques par une approche économétrique en usant d'un model ARDL avec des données annuelles allant de 1980 à 2020. Cette étude économétrique nous aidera à mieux étayer notre analyse factuelle.

CHAPITRE I

**ANALYSE DE LA STRUCTURE DU COMMERCE
EXTERIEUR DE L'ALGERIE : UNE APPROCHE
POSITIVE**

**ANALYSE DE LA STRUCTURE DU COMMERCE
EXTERIEUR DE L'ALGERIE : UNE APPROCHE POSITIVE**

Ce chapitre analyse l'évolution des activités d'importation et d'exportation de l'ensemble des agents économiques du pays depuis 1980. Cela dit, une attention particulière sera accordée aux comptes économiques nationaux notamment dans les périodes poste choc pétrolier de 1986 et 2014. Depuis 2020 des événements marquants ont affecté l'économie mondiale et par cela la structure de notre commerce extérieur en terme nominal et réel. La survenance de la pandémie du COVID-19 considéré comme un choc exogène de grande ampleur qui a frappé l'économie mondiale nous laisse réfléchir une fois de plus sur notre dépendance aux marchés mondiaux et leurs fluctuations en termes de disponibilité des biens et services et de leurs prix qui affectent directement le pouvoir d'achat des ménages algériens.

Ce chapitre illustre la composition du commerce extérieur en termes de biens et services, de destination et de provenance ainsi que les principaux clients et fournisseur commerciaux de l'Algérie. Cela n'est pas fortuit. En effet, pour illustrer le taux de couverture ainsi que la part des exportations hors hydrocarbures dans la balance commerciale totale, il est de bon aloi de faire un constat général sur ces différents points. Pour ce faire, nous avons scindé ce chapitre en trois sections complémentaires.

La première est dédiée aux fondements théoriques de l'activité d'exportation dans l'économie. Cela ressortira que parfois exporter peut-être, stratégiquement, plus profond que les ressources financières tirées.

La deuxième, quant à elle, sera dédiée au constat sur le volume, les caractéristiques et la vulnérabilité de la balance commerciale algérienne, avec ce que cela implique comme urgence stratégique de la diversification des exportations.

Enfin, nous allons aborder les enjeux, contraintes et limites des exportations diversifiées en discutant les bienfondés de l'acte d'exporter dans un contexte de marché domestique peu satisfait et alimenté par des importations incompressibles.

I.1 Les fondements théoriques des exportations en macroéconomie

Les exportations sont les ventes déclarées par les unités statistiques (entreprises, unités légales) à l'exportation (c'est à dire hors du pays de résidence) et qui comprennent les livraisons intracommunautaires. Une exportation est un bien ou un service produit dans un pays et vendu à un client ou à une entreprise située dans un autre pays. Les exportations peuvent inclure une grande variété de produits tels que les matières premières, les produits manufacturés, les services financiers, la technologie, les produits agricoles, etc. dans cette section nous allons aborder les fondements théoriques aux opérations d'exportations.

I.1.1 Définition et rôle économique des exportations

Les exportations sont un élément clé de la macroéconomie, qui est la branche de l'économie qui étudie les comportements économiques globaux d'un pays ou d'une région. Les exportations peuvent avoir des impacts importants sur la croissance économique, l'emploi, la balance commerciale et la compétitivité d'un pays.

En effet, Les exportations constituent un débouché pour les biens et services locaux, une source d'entrées de devises permettant de faire face aux importations et des recettes aux Etats pour le financement des économies nationales. Ainsi, une diminution des exportations peut entraîner une augmentation du chômage et de la pauvreté, une réduction des recettes publiques et limiter les capacités d'importations de biens d'équipements et des inputs nécessaires à l'activité de production, ce qui pourrait entraver la croissance économique des pays. (Kpemoua, 2016).

Les fondements théoriques des exportations en macroéconomie reposent sur plusieurs modèles et théories économiques, dont voici quelques exemples :

Selon Adam Smith (1723-1790) , philosophe et économiste classique écossais, dans son œuvre principale « Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations (1776) » et avec sa théorie des avantages absolus, il avance qu'un pays a intérêt à produire lui-même une marchandise si le coût de production de cette marchandise est moins élevé que dans les autres pays. Le pays dispos alors d'un avantage absolu pour cette marchandise, il doit la produire et l'exporter vers les autres pays. Les marchandises dont les coûts de production sont trop élevés pour le pays doivent être importées. La division internationale du travail de la théorie des avantages absolus découle le principe de la

spécialisation des pays. Chaque pays doit se spécialiser dans les secteurs d'activité pour lesquels il dispose d'un avantage absolu. Il doit exporter ces marchandises vers l'étranger et importer les marchandises pour lesquelles il ne dispose d'aucun avantage absolu. Cela correspond à une Division internationale du travail (DIT)

Selon David Ricardo (1772-1823) « économiste classique anglais, homme d'affaires et homme politique » dans sa théorie des avantages comparatifs, il met l'accent sur l'intérêt des échanges internationaux pour les pays. Il se base sur la lecture de recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations de Smith pour aborder la notion de coûts comparatifs. Selon lui, même si un pays ne dispose d'aucun avantage absolu, il peut avoir intérêt à se spécialiser et à échanger s'il dispose d'un avantage comparatif. Il présente lui-même l'exemple de la production du drap et du vin en Angleterre et au Portugal. Cet exemple est basé sur les coûts de production de chaque pays qui correspondent à la quantité de travail nécessaire pour obtenir ces deux marchandises, quelle que soit l'unité de mesure utilisée

Ainsi, nous pouvons en résumer les fondements des opérations d'exportations comme suit :

- Les exportations de biens et services sont considérées comme un moteur du développement économique et social à cause de leur capacité à influencer la croissance économique et la réduction de la pauvreté (Kpemoua, 2016). En effet, les exportations ont un effet de levier, en valorisant l'industrie d'un pays auprès du public des pays importateurs. Lorsqu'un pays producteur réussit l'exportation de biens ou de services avec succès, il se fabrique une image de fiabilité auprès des consommateurs. Une entreprise qui exporte dégage des bénéfices sur lesquels elle paye des impôts. Elle participe ainsi à la croissance économique de son pays. L'export est essentiel pour acquérir des devises étrangères, qui serviront à l'importation où pourront être utilisées pour emprunter sur des marchés financiers. Une économie saine doit donc présenter un certain équilibre entre exportation et importation.
- Les exportations permettent aux entreprises d'écouler leur production sur des marchés extérieurs, ce qui peut leur permettre de réaliser des économies d'échelle et d'accroître leur rentabilité. Les exportations peuvent également contribuer à la

croissance économique en créant de nouveaux débouchés pour les entreprises, en stimulant la demande intérieure et en favorisant l'innovation.

- Les exportations peuvent contribuer à réduire les déséquilibres commerciaux entre les pays, en permettant aux pays déficitaires d'obtenir des devises étrangères pour financer leurs importations.
- Les exportations peuvent également stimuler l'emploi dans les industries exportatrices, ainsi que dans les secteurs de soutien tels que les transports, les services financiers et les services de logistique. Les entreprises qui exportent peuvent avoir besoin de personnel supplémentaire pour produire les volumes nécessaires aux marchés étrangers, ainsi que pour répondre aux besoins de logistique et de transport.
- Les exportations peuvent également jouer un rôle important dans la balance commerciale d'un pays. Un excédent commercial est atteint lorsqu'un pays exporte plus qu'il n'importe, ce qui contribue à stimuler la croissance économique et à renforcer la monnaie du pays. Akilou (2009) étudiant l'effet de l'instabilité des exportations sur la croissance économique du Togo de 1960 à 2005, trouve qu'à court terme, les exportations ont un effet positif sur la croissance économique au seuil de 10%. Saminirina et Adamson (2013) ont examiné la relation entre exportations et croissance économique au Madagascar. L'analyse économétrique sur la période sous-revue montre qu'un accroissement de l'exportation de 10% entraîne une croissance économique de 0.95%. De son côté, Bakari, (2016) avait analysé empiriquement l'impact des exportations agricoles sur la croissance économique en Tunisie. Cependant, les entreprises promues et qui n'allouent pas leurs facteurs de production à l'exportation peuvent aussi affecter positivement la croissance. L'article de Gaffard et Saraceno (2008) analyse l'impressionnante performance macroéconomique de la Chine depuis que le choix d'une stratégie de croissance fondée sur l'exportation a été élaboré. Ses résultats soutiennent qu'une telle stratégie provoque un changement structurel de l'économie dont l'analyse ne peut pas être limitée à la comparaison entre l'équilibre final et l'équilibre initial. A condition qu'il ait des frictions, notamment dans la mobilité des firmes entre secteurs et de la disponibilité de moyens de financement externes pour les firmes mettant en œuvre les restructurations exigées par la transition.

- Concernant les raisons commerciales, elles constituent un des éléments clé dans la prise de décision de l'entreprise concernant l'internationalisation : premièrement, la taille du marché. L'entreprise couvre son marché de façon optimale, sa seule opportunité de croissance est constituée par les marchés étrangers ; Deuxièmement, la saturation du marché national. Le marché national est saturé et satisfait par les sociétés concurrentes, l'entreprise, pour développer ses activités et se positionner investit les marchés étrangers ; Troisièmement, la stagnation du marché national. La demande sur le marché peut être entrée dans une phase de stabilité, voire de déclin, alors qu'elle reste croissante dans d'autres pays, par le jeu du différentiel de développement. Les ventes ne peuvent donc plus croître de manière significative, les entreprises se tournent vers ces nouveaux marchés. Quatrièmement, la saisonnalité du marché national. Lorsque les ventes de l'entreprise connaissent de fortes variations saisonnières, celle-ci recherche des marchés où les produits pourront s'écouler lors des périodes creuses. Cinquièmement, la spécialisation de l'entreprise : une entreprise se concentre sur un segment de marché restreint ce qui limite son marché potentiel, elle doit donc exploiter son activité à l'échelle internationale. En sixième position, nous avons les raisons industrielles. Celle-ci se divise en deux points importants en l'occurrence : la recherche d'économies d'échelle par l'élargissement des débouchés permettant à l'entreprise de produire de plus grandes quantités et d'abaisser ses coûts unitaires. Elle améliore alors sa compétitivité-prix qui peut induire de nouveaux marchés. En second lieu, Une production excédentaire. Dans cette optique, l'exportation peut être abordée dans un premier temps comme moyen d'écouler des stocks de produits conçus pour le marché national et que celui-ci ne peut absorber.
- Enfin, nous avons les raisons d'opportunité. Pour Croué (2016, pp.104, 105) les raisons d'opportunités sont un élément déclencheur pour s'internationaliser. On y trouve à titre d'exemple l'attitude volontariste des managers. Dans le contexte de la mondialisation où les marchés sont de plus en plus concurrentiels, le manager doit réagir à cette menace concurrentielle, car son marché domestique est pénétré par de nouveaux entrants. En conséquence, il adopte une stratégie offensive qui est de s'ouvrir à l'international. A l'inverse si une entreprise rencontre des difficultés économiques, l'internationalisation est souvent, en dernier lieu, un moyen pour booster

l'activité de l'entreprise, dans l'espoir de conquérir de nouveaux marchés, chose difficile si la situation économique de l'entreprise est alarmante, le processus d'exportation s'avère une tâche difficile.

I.1.2 Les avantages comparatifs et leur analyse vis-à-vis l'économie algérienne

I.1.3 Exportations et notion des avantages comparatifs

La théorie des avantages comparatifs corrige celle des avantages absolus d'Adam Smith. Celle-ci disait qu'un pays profite du libre-échange s'il se spécialise dans la production des biens pour lesquels il a un avantage absolu. Selon la théorie des avantages comparatifs, peu importe si un pays a des avantages absolus ou pas : il gagne à se spécialiser dans la production des biens pour lesquels son avantage comparatif est le plus élevé, c'est-à-dire dont les coûts relatifs sont les plus bas, et à échanger les biens qu'il ne produit pas. C'est donc un argument pour le libre-échange : tous les pays peuvent gagner du libre-échange s'ils se spécialisent⁴.

I.1.4 Quels avantages comparatifs du commerce extérieur algérien

La composition des exportations algérienne est dominée à concurrence de 98% d'hydrocarbures. Cela dit, ça laisse penser que l'Algérie applique cette théorie d'avantages comparatifs sur les produits énergétiques. Néanmoins, on ne peut savoir si l'Algérie détient un potentiel avantage absolu dans un autre produit en dehors des hydrocarbures faute de ne pas essayer de développer ses exportations en dehors de cet avantage comparatif initial. Aujourd'hui ce qui pourrait freiner les exportations hors hydrocarbure, c'est cette dualité sectorielle qui est soldé à ce jour en faveur des hydrocarbures.

I.2 Constat sur le volume, les caractéristiques et la vulnérabilité de la balance commerciale algérienne

I.2.1 La vulnérabilité de la balance commerciale ressortie

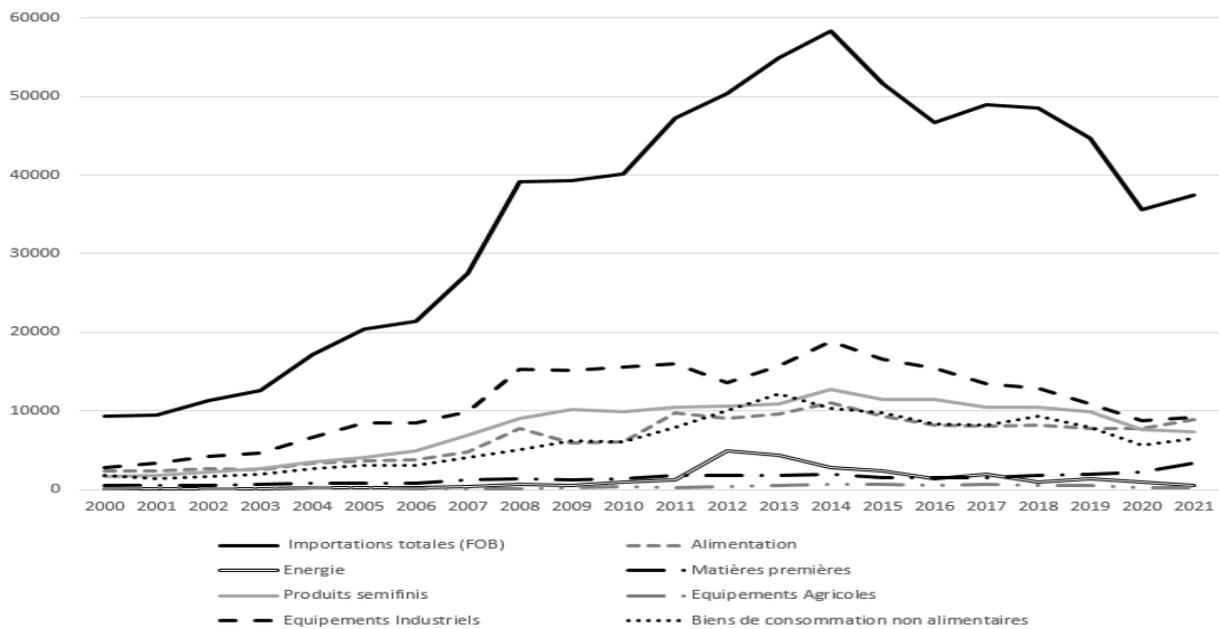
Nous pouvons scinder cette vulnérabilité en deux points importants. Le premier est relatif à la composition et le volume de nos importations et le second est relatif à la composition et le volume des exportations.

⁴ Disponible sur le site : <https://wp.unil.ch/bases/2013/04/david-ricardo-et-les-avantages-comparatifs/>
Consulté le (22/04/2023)

I.2.1.1 Composition des importations

La première vulnérabilité de la balance commerciale est celle de la constitution des importations. Cette vulnérabilité peut être relative au volume d'intrant constituant notre industrie et le volume d'importation de bien alimentaire qui va de la souveraineté nationale. La figure ci-dessous montre l'évolution des importations algériennes ainsi que leurs composantes de 2000 à 2021 comme suit :

Figure (1) :
Composition des importations algériennes entre 2000 et 2021



Source : Auteurs. À partir des rapports annuels et trimestriels de la Banque d'Algérie.

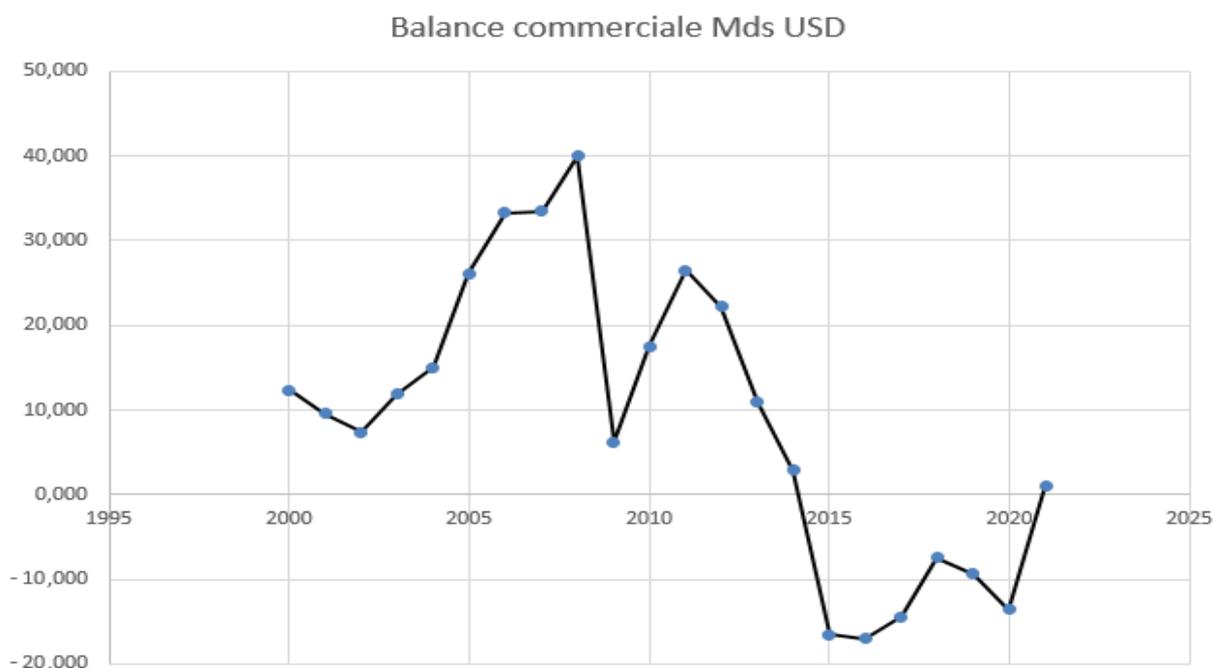
La figure ci-dessus montre que les importations totales en (FOB) connaissent une courbe croissante depuis 2000 jusqu'à 2014 où elle avait atteint respectivement 9 345 millions USD et 58 330 millions USD. Cette tendance est trouvée chez l'ensemble de ses composantes notamment les équipements industriels suivi par les produits semis finis qui rentre dans le processus de production et en troisième position les produits alimentaires. Cela dénote un point essentiel, c'est celui de notre dépendance importante aux intrants. En effet, comment peut-on penser développer nos exportations si une partie importante qui la constitue est déjà importée.

Les importations des bien alimentaire es aussi un indicateur important de notre dépendance vis-à-vis les marchés mondiaux pour notre approvisionnement ce qui dénote notre vulnérabilité.

I.2.1.2 La composition des exportations

S'agissant du solde de la balance commerciale algérienne, ce dernier est assez volatile avec une certaine tendance excédentaire comme l'indique la figure n° 2 :

Figure (2) :
Solde de la balance commerciale en Algérie entre 2000 et 2021



Source : Auteurs. À partir des rapports annuels et trimestriels de la Banque d'Algérie.

Cette partie met en avant la part importante des exportations des hydrocarbures dans le total des exportations nationales. Elle varie entre 94.6% en 2018 comme meilleure performance et 98.39% en 2012. Cela marque un fait important c'est celui de la forte dépendance des exportations de l'Algérie aux hydrocarbures et leurs dérivés comme source de réserves de change pour alimenter le Fonds de Régulation des Recettes « FRR » et de financer et l'importation.

Cela est le plus important fait motivant la réorientation de l'appareil productif vers les exportations de produits hors hydrocarbures dans tous les secteurs économiques potentiels.

Le tableau ci-dessous illustre ces pourcentages alarmants, de la part des exportations d'hydrocarbures dans les exportations totales, comme suit :

Tableau (1) :
Part des exportations des hydrocarbures en % des exportations totales entre 2000-2021

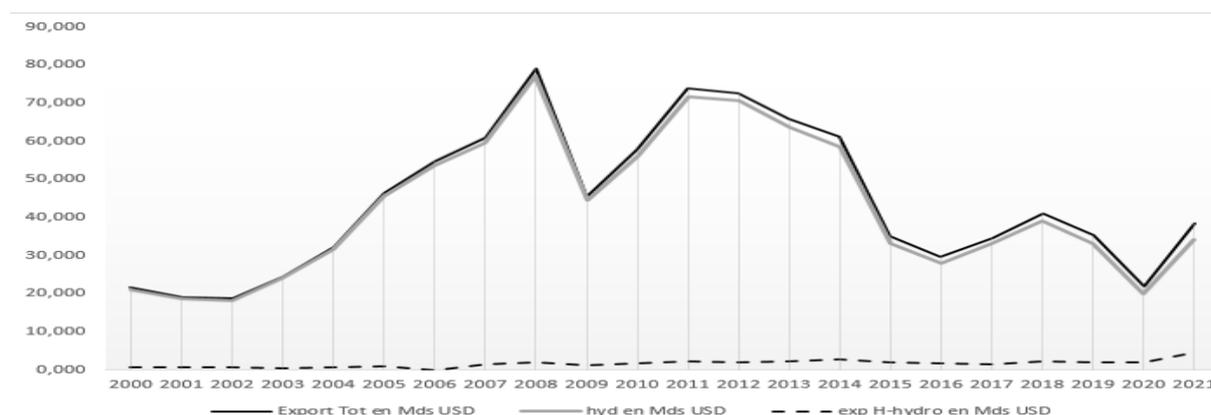
année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
%	97,27	97,06	96,79	98,07	97,92	98,4	97,93	98,38	98,21	98,29	98,3
année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
%	98,31	98,39	98,36	97,22	95,7	95,25	96,04	94,6	94,78	91,29	88,34

Source : Auteurs. À partir des rapports annuels et trimestriels de la Banque d'Algérie.

Visuellement, nous constatons aussi que les deux courbes (exportations totales et exportations d'hydrocarbures sont presque superposées. Quant à celle des exportations hors hydrocarbures semble être insignifiante e loin des deux courbes cela est illustré dans la figure 3 ci-dessous :

Figure (3) :

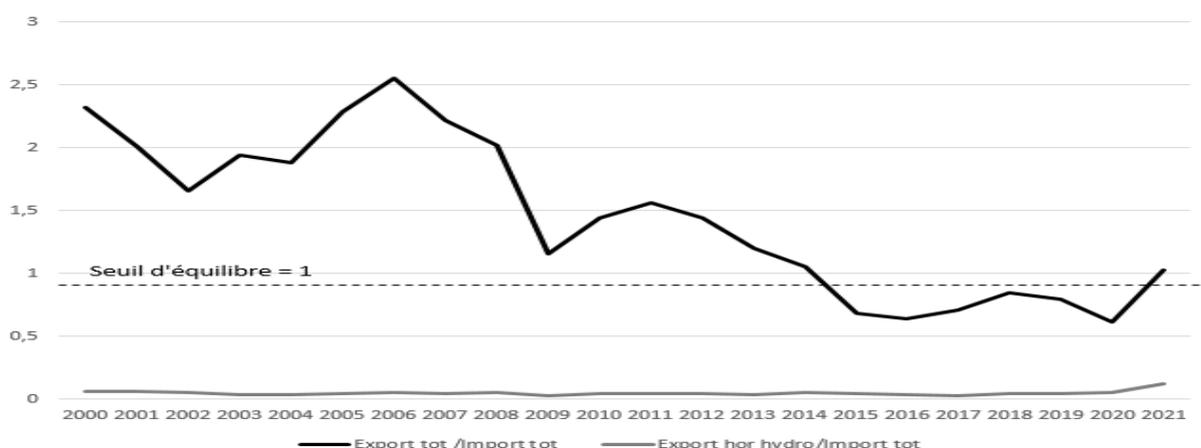
Les exportations d'hydrocarbures et hors hydrocarbures en Algérie entre 2000 et 2021



Source : Auteurs. À partir des rapports annuels et trimestriels de la Banque d'Algérie.

Regardons maintenant la figure 4 qui illustre le taux de couverture des importations par les exportations hors hydrocarbures :

Figure (4) :
Taux de couverture du commerce extérieur en Algérie entre 2000 et 2021



Source : Auteurs. À partir des rapports annuels et trimestriels de la Banque d'Algérie.

Nous remarquons que les exportations hors hydrocarbures ne couvrent rien des importations totales. La courbe est en dessous du seuil de l'équilibre de 1. Contrairement aux exportations totales qui n'enregistrent des valeurs négatives qu'à partir de 2014.

I.3 Enjeux, contraintes et limites des exportations diversifiées

I.3.1 Les enjeux des exportations diversifiées « hors hydrocarbures »

La diversification des exportations offre de nombreux avantages à l'Algérie, notamment en réduisant la dépendance économique, en stimulant la croissance, en améliorant les revenus et la balance commerciale, en élargissant les partenariats commerciaux et en favorisant le développement durable. Cela nécessite une planification stratégique, des investissements appropriés dans de nouveaux secteurs et une promotion active du commerce international. Voici quelques enjeux importants :

- Réduction de la dépendance économique : L'Algérie est actuellement fortement dépendante des exportations de pétrole et de gaz naturel, qui représentent une part significative de ses revenus d'exportation. Cette dépendance crée une vulnérabilité économique aux fluctuations des prix mondiaux du pétrole et aux changements de la demande mondiale. En diversifiant ses exportations vers d'autres secteurs et produits, l'Algérie peut réduire cette dépendance et atténuer les risques économiques associés.
- Stimuler la croissance économique : La diversification des exportations peut stimuler la croissance économique en créant de nouvelles opportunités commerciales et en favorisant le développement de nouveaux secteurs

économiques. Cela peut encourager l'innovation, attirer des investissements étrangers, créer des emplois et renforcer la compétitivité globale de l'économie algérienne.

- Augmentation des revenus et de la balance commerciale : En diversifiant ses exportations vers des produits à plus forte valeur ajoutée, l'Algérie peut augmenter ses revenus d'exportation. Les produits à plus forte valeur ajoutée ont généralement des marges bénéficiaires plus élevées, ce qui peut contribuer à améliorer la balance commerciale du pays et à réduire sa dépendance aux importations.
- Diversification des partenaires commerciaux : La diversification des exportations permet à l'Algérie de développer des partenariats commerciaux avec un éventail plus large de pays. Cela peut aider à réduire la dépendance excessive à certains marchés spécifiques et à mieux répartir les risques géopolitiques et économiques. En élargissant sa base de partenaires commerciaux, l'Algérie peut également profiter de nouvelles opportunités d'accès à des marchés internationaux en croissance.
- Développement durable : La diversification des exportations peut favoriser le développement durable en encourageant la production de produits respectueux de l'environnement, la promotion des énergies renouvelables, la protection des ressources naturelles et la mise en place de pratiques commerciales durables. Cela peut contribuer à renforcer l'image de l'Algérie sur la scène internationale et à attirer des partenariats commerciaux basés sur des principes de durabilité.

I.3.1.1 Les contraintes à l'exportation de produits hors hydrocarbures

La volonté d'exporter des produits hors hydrocarbures ne suffisent pas pour le réaliser. En effet, les marchés internationaux sont plus exigeants que le marché local en termes de qualité et de standardisation. Les contraintes peuvent être énumérées comme suite :

- L'absence d'une organisation minimale de présence commerciale sur les marchés étrangers qui représentent un intérêt pour les exportations hors hydrocarbures.
- L'absence d'entreprises et personnels qualifiés dans les métiers de l'exportation et faible prégnance de la culture d'exportation.
- La mauvaise prise en charge des produits destinés à l'exportation au niveau des ports.

- Une offre nationale de produits à l'exportation insuffisante en termes de quantité, qualité et coûts de production.
- Absence de coordinations, inhibant les initiatives impliquant une intervention coordonnée de plusieurs institutions.

Conclusion

Ce premier chapitre était, préalablement, une tribune pour revoir les fondements macroéconomiques des opérations d'exportations selon ce qui est dicté par la théorie macroéconomique. Il s'est avéré que les pays exportent pour bénéficier d'avantages comparatifs et parfois absolu. Cela n'est pas anodin, puisqu'avec le phénomène de dualité sectoriel « hydrocarbures/ autres secteurs », cela est assez important de le souligner pour le cas algérien. Ensuite, nous avons tenté de mettre en lumière la composition des importations et exportations pour une raison assez notable. En effet, la composition des exportations algériennes dénote une forte dépendance envers les hydrocarbures avoisinant 98%. Cela dit, notre solde commerciale est fortement tributaire des produits de la rente. Quant aux importations, celle-ci sont marquées par un caractère incompressible des biens de consommations alimentaires et autres biens rentrants dans la production industrielle.

Les données de la troisième section montrent que l'Europe est le principal partenaire commercial notamment les pays du sud.

Ce qu'il faut retenir de ce chapitre, c'est que l'enjeu est assez important quant à la diversification des exportations de l'Algérie car cette dépendance aux hydrocarbures nous met dans une situation de vulnérabilité notamment dans le cas des chocs externes répétitifs.

CHAPITRE II

DISPOSITIFS D'INCITATION À LA PROMOTION DES EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES

CHAPITRE II

DISPOSITIFS D'INCITATION À LA PROMOTION DES EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES

L'accélération depuis les deux dernières décennies des réformes économiques témoigne de la volonté de l'Etat à profiter de la situation financière favorable notamment entre 2000 et 2014. En effet, suite à sa capacité financière il a amorcé beaucoup de dispositifs réglementaires à différents niveaux. Il a créé des organismes d'accompagnement des entreprises que ce soit à la création qu'à l'exportation. Ces organismes offrent des avantages dans la gestion et dans la logistique. Ils offrent des financements et des expertises afin d'accompagner les entreprises dans le processus d'exportation. Des facilitations bancaires et fiscales ont été aussi partie prenante dans ce dispositif global de promotion des exportations hors hydrocarbures. Cela aura comme effet des retombées positives directes sur le commerce extérieur dans une impérative dynamique de développement et de diversification des exportations hors hydrocarbures. Ainsi, la révision de la politique d'exportation du pays devient inévitable à la vue des objectifs non atteints des politiques précédentes. En effet, le seuil de sept milliards de dollars de revenus annuels en hors hydrocarbures, a été atteint en 2022 mais qui été médiocre avant cette date. Cela a valu la nécessité de revoir le dispositif existant dans le sens de l'amélioration et l'adéquation avec les nouvelles réalités. Car les indicateurs économiques de l'Algérie laissent encore apparaître, pour ces deux dernières années, une tendance à la hausse de ses exportations hors hydrocarbures.

Néanmoins, la trop grande dépendance de notre économie à l'égard des produits énergétiques et du niveau des prix sur le marché pétrolier international, fragilise les possibilités d'un processus de développement économique et social à moyen et à long terme. À cet effet, l'amélioration des performances des entreprises, la mise à niveau de l'environnement économique, l'harmonisation des textes en faveur des exportateurs, un ciblage plus approprié des produits à l'exportation, le développement de programmes de formation, une gestion plus rigoureuse et plus cohérente de l'information commerciale, pour ne citer que celles-là, sont autant d'actions urgentes mise en œuvre pour atteindre

cet objectif assigné. En outre, les conséquences multisectorielles ont nécessité une réaction rapide par les autorités afin de réduire cette indépendance dangereuse. Ainsi, beaucoup de mesures de diverses ont été adoptées.

Ce chapitre va traiter de ces diverses mesures sous quatre parties complémentaires. La première sera dédiée à la création des organismes de soutien et d'appui à la stratégie de promotion du commerce extérieur. La deuxième, quant à elle, sera consacrée à la multiplication des accords commerciaux et de zones de libre-échange. La troisième traitera du développement du cadre juridique et enfin, la dernière section portera sur la création de dispositifs d'appui à la logistique.

II.1 Création des organismes d'appui à la promotion du commerce extérieur hors hydrocarbures

Parmi les actions et mesures d'appui aux exportations hors hydrocarbures initiées et mises en place, il convient de citer en premier lieu la création des organismes de soutien et d'appui à la stratégie de promotion du commerce extérieur, à savoir :

II.1.1 Le Conseil National Consultatif de Promotion des Exportations (CNCPE)

Visa et a pour missions fondamentales la définition des objectifs et de la stratégie de développement des exportations

II.1.2 L'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur (ALGEX)

L'Agence est créée par le décret exécutif n° 04-174 du 12 Juin 2004, suite à la refonte de l'ex. PROMEX par la révision de ses statuts, mission, prérogatives et attributions, qui vise à la mise en relations d'affaires, la promotion de leurs produits et la concrétisation de leurs transactions d'exportation ; La création d'un Fonds Spécial de Promotion des Exportations (FSPE) qui offre des subventions au titre de la participation algérienne au foires et manifestations se déroulant à l'étranger et du transport international des marchandises exportées.

- Élaboration d'une étude sur la stratégie de promotion des exportations hors hydrocarbures qui sera soumis au Chef du Gouvernement.
- Prise en charge accrue de la promotion des exportations agricoles et agroalimentaires.

- L'élimination de toute restriction à l'export en dehors de quelques exceptions visant à protéger notre cheptel, notre flore et notre patrimoine archéologique ou historique.
- La libération de l'acte d'exportation par une immatriculation plus simplifiée des exportateurs au registre du commerce avec toutefois une obligation de domiciliation bancaire et de rapatriement du produit des opérations en devises.
- L'allégement fiscal des opérations d'exportation (TVA, TAP, IBS, VF).
- La refonte de certains textes réglementaires régissant les échantillons, les procédures de certification et l'admission temporaire.
- D'autres instruments ont été initiés, puis révisés, dans l'objectif d'organiser certaines filières ainsi que l'ensemble de la profession. Il s'agit de la création, puis de la suspension, du certificat d'exportation pour une catégorie de produits et pour certains desquels des prix planchers sont établis, de la suspension de l'exportation du liège brut, ainsi que de l'exportation du corail. Dans le même ordre d'idées, l'initiative visant l'organisation des professionnels de certaines filières a vu la création de diverses associations, telle que l'Association Nationale des Exportateurs Algériens (ANEXAL).

II.1.2.1 Le rôle de l'agence dans la promotion des exportations hors hydrocarbures

L'ALGEX est chargée de contribuer aux efforts de promotion du produit algérien et de diversification des exportations à travers ses différentes missions qui se résument comme suite :

- Assurer la vulgarisation et la disponibilité d'informations commerciales, économiques, réglementaires et techniques nécessaires à la conduite des opérations de commerce extérieur ;
- Assister les opérateurs économiques Algériens dans la concrétisation des relations d'affaires avec leurs partenaires étrangers ;
- Identifier les débouchés à l'export et diffuser les opportunités d'exportation et de partenariat ;
- Animer des missions de prospection et d'expansion commerciale ;
- Accompagner, et apporter l'assistance des entreprises dans les foires et manifestations économiques à l'étranger ;

- Assurer la fonction des opérations aux techniques et procédures du commerce international ;
- Gérer les instruments de promotion des exportations hors hydrocarbures ;
- Assister les opérateurs économiques algériens pour le développement d'actions de communication, d'informations et de promotions relatives aux produits et services destinés à l'exportation ;
- Diffuser des publications spécialisées et notes de conjoncture en matière de commerce international ;
- D'autres actions menées par l'Agence concernant la mise en place d'un réseau national d'information commerciale ;
- Ce réseau vise à rationaliser et à améliorer la gestion des informations commerciales utiles aux opérateurs économiques et aux décideurs institutionnels intéressés par ce domaine ;
- Il s'adresse en priorité aux exportateurs hors hydrocarbures et aux opérateurs qui ambitionnent de le devenir.

II.2 Multiplication des accords commerciaux et de zones de libre échange

Depuis 2000, l'Algérie a accentué la dynamique de partenariat en zones de libre-échange à l'instar de l'Accord d'Association entre l'Algérie et l'Europe entré en vigueur en septembre 2005 définit le cadre des relations bilatérales entre les deux parties. Sur le plan commercial, il instaure à horizon 2020 une zone de libre échange (ZLE) entre l'Algérie et l'Europe. Notre pays a par ailleurs, franchi le 1er Janvier 2009, un autre pas dans l'ouverture de son économie au commerce extérieur, en officialisant son adhésion à la zone arabe de libre-échange et le 1er mars 2014, en signant un accord commercial préférentiel avec la Tunisie. Voici les différents accords signés :

II.2.1 Les différents accords et zones de libre échange

II.2.1.1 La Grande Zone Arabe de Libre Echange

II.2.1.1.1 Rappel historique⁵

Dans le cadre du développement des échanges commerciaux entre les pays arabes, le Conseil Economique et Social de la Ligue des Etats Arabes (C.E.S), a décidé en date du 22 Février 1978, d'élaborer une convention pour la facilitation des échanges commerciaux entre les pays arabes. Cette Convention a été adoptée à Tunis le 10 Février 1981.Elle a

⁵ <https://www.commerce.gov.dz/fr/rubriques/grande-zone-arabe-de-libre-echanges-gzale> consulté le 02/12/2022

pour objectifs la libéralisation des échanges commerciaux entre les pays arabes et la facilitation des services liés au commerce.

Le C.E.S a réactivé cette Convention en date du 13 Septembre 1995. Lors du Sommet des Chefs d'États Arabes en Juin 1996, il a été question de réaliser un projet plus avancé, qui est le Programme Exécutif pour la mise en place d'une Grande Zone Arabe de Libre Échange à partir de Janvier 1998.

Ce projet fût adopté en 1997, et tout pays arabe désirant adhérer à cette Zone, doit ratifier la Convention de Facilitation et de Développement des Échanges Commerciaux entre les Pays Arabes et s'engager officiellement à appliquer le Programme Exécutif qui avait pour objectif la mise en place d'une Zone de Libre Échange dans un délai de 10 ans à partir de Janvier 1998, avec un abattement linéaires des droits de douanes de 10 % par an.

Le graphique ci-après traduit le classement des pays arabes selon leur degré d'application des recommandations de la GZALE.

II.2.1.1.2 Déclaration de la Grande Zone Arabe de Libre-échange

Le CES, réuni pour sa 59ème session , au siège du SG de la LEA au Caire , a adopté la Décision 1317 qui stipule la Déclaration d'une Grande Zone Arabe de Libre Echange , et l'approbation de son Programme Exécutif ; Le texte de la Décision étant comme suit : L'objet de l'ordre du jour de la session : « Le Programme Exécutif de l'Accord de Facilitation et de Développement des Echanges Commerciaux entre les Etats Arabes en vue de l'instauration de la Grande Arabe de Libre Echange »; Ayant pris connaissance du rapport de la Commission ministérielle des Six , chargée de l'étude du Programme Exécutif pour l'instauration de la GZALE , le Conseil a exprimé son appréciation pour les efforts fournis par la Commission lors de l'exécution de la mission de rédaction d'un Programme Exécutif concrétisant l'AFDEC / EA et aboutissant à l'instauration d'une GZALE , adaptée à la situation et aux besoins de tous les EA , conforme aux dispositions de l'OMC , préservant les intérêts économiques des EA , développant les relations économiques et commerciales interarabes ainsi qu'avec le monde extérieur , et représentant le premier pas - concret - vers la construction d'un bloc économique arabe qui devrait avoir son poids sur la place économique mondiale.

II.2.1.1.3 La création officielle GZALE

Le parachèvement de l'installation de la Grande Zone Arabe de Libre Echange remonte au mois de janvier 2005. Le projet a vu le jour 08 ans après la déclaration officielle de la

création de la GZALE. Avec cette concrétisation, l'échange des produits d'origines arabes se faisait en franchise totale entre les pays membres

II.2.1.1.4 Situation actuelle de cette zone.

- Pays arabes qui ont ratifié la Convention de Facilitation des Echanges Commerciaux intra-arabes : Algérie, Jordanie, Syrie, Emirats Arabes Unis, Bahreïn, Tunisie, Arabie Saoudite, Irak, Sultanat d'Oman, Qatar, Koweït, Liban, Libye, Egypte, Maroc, Yémen, Mauritanie, Palestine, Soudan, (soit 19 pays).
- Pays qui n'ont pas encore ratifié la convention : Iles Comores, Djibouti, Somalie (soit 3 pays).
- Pays qui appliquent le programme exécutif de la G.Z.A.L.E : Algérie, Jordanie, Syrie, Emirats Arabes Unis, Bahreïn, Tunisie, Arabie Saoudite, Irak, Sultanat d'Oman, Qatar, Koweït, Liban, Libye, Egypte, Maroc, Soudan, Yémen et Palestine (soit 18 pays).
- Pays qui n'appliquent pas à ce jour le programme exécutif : Mauritanie.

II.2.1.2 L'accord conclue entre l'Algérie et la Jordanie la convention de coopération commerciale

La convention de coopération commerciale entre l'Algérie et la Jordanie a été signée le 19/05/1997. Elle a été ratifiée par décret présidentiel n°98/252 DU 08/08/1998. Cette convention est entrée en vigueur le 31/01/199 et vise à :

- Développer et élargir les échanges commerciaux entre les deux pays pour les mettre en harmonie avec le développement de leurs relations économiques
- Éliminer tous les obstacles administratifs qui entravent le mouvement des échanges commerciaux entre les deux pays ⁶

II.2.1.3 L'accord d'association entre l'Algérie et l'Union Européenne

La pratique consacre une grande variété de termes pour l'Accord d'Association Tout d'abord, la définition économique de l'Accord d'Association ou partenariat se définit comme « une forme très avancée en matière de coopération économique, financière et

⁶ 1 er Article du décret présidentiel n°98/252 Du 15 Rabie Ethani 1419 correspondant 08 août 1998 pardon ratification de la Convention de coopération commerciale entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie

sociale qui regroupe plusieurs partenaires qui ont un intérêt commun » ensuite, la doctrine définit généralement l'Accord ou traité comme « une manifestation de volontés concordantes imputables à deux ou plusieurs sujets de droit selon les règles de droit international. Puis, la définition juridique de l'Accord d'Association ou partenariat, par « un Accord conclu entre deux ou plusieurs partenaires par un consentement mutuel et destiné à produire des effets de droit » bien que le partenariat soit un Accord, une manifestation de volonté concordante représente une convention où un traité international, il peut être un Accord de forme simplifiée caractérisée essentiellement par l'absence de ratification, ou bien traité multilatéral, ou convention multilatérale générale relatif à des règles générales de droit international portant sur des questions d'intérêt commun pour l'ensemble des partenaires.⁷ cet Accord se caractérise par la force obligatoire et compte les éléments suivants :

- Existence d'un Accord écrit ;
- Accord entre sujets de droit international (l'Algérie et l'Union européenne) ;
- Accord ayant pour but de produire des effets de droit ;
- Accord soumis au droit international.⁸

II.2.1.3.1 Présentation de l'accord d'association

L'Accord d'association signé à Valence (Espagne) en avril 2002, ne se limite pas uniquement à la création d'une zone de libre-échange mais intègre aussi bien les aspects économiques (volet commercial, coopération économique et financière, flux d'investissement) que les dimensions politiques, sociales et culturelles nécessaires pour un développement durable. Cet accord d'association fait partie des traités-contracts, qui consacrent une opération juridique, des obligations mutuelles. Aussi bien, on voit bien que cet accord est un accord bilatéral regroupant plusieurs Etats dans une seule partie d'une part, et d'autre part l'Algérie comme la deuxième partie. L'Accord d'association est entré en vigueur le 1er septembre 2005, et sa mise en œuvre n'a rencontré aucune difficulté majeure en raison de la bonne préparation par le Gouvernement de ce dossier à travers la mise en place d'un Comité permanent chargé de la préparation et du suivi de la mise en œuvre de cet accord (pilote par le Ministère des Affaires Étrangères), en date du 30 Décembre 2004 ; d'une Commission technique chargée du suivi de la mise en œuvre de

⁷ RUZIE.D, Droit international ,14édition, Edition DALLOZ, 1999, p14.

⁸ LATTOUF.Z, l'Accord d'Association Algérie-UE dans les perspectives du respect des droits de l'homme

la zone de libre-échange prévue dans ce cadre (présidée par la CACI), en date du 23 Août 2005. Aussi, cet accord s'inscrit dans le contexte du processus de Barcelone initié par l'Union Européenne pour développer les relations de coopération avec les pays Sud Méditerranéens tout en visant la mise en place à long terme d'une « zone » de prospérité partagée. En effet, avec l'UE, l'Algérie réalise près de 60 % de son commerce extérieur.

II.2.1.3.2 Les mesures prévues par l'accord

Dans le premier point des préambules de l'Accord « les parties manifestent leurs volontés de réaliser pleinement les objectifs de leur association au bénéfice d'un rapprochement du niveau de développement économique et social ». Ce rapprochement doit passer par un dialogue régulier dans les domaines économiques, scientifiques, technologiques, sociaux, culturels, audiovisuels et de l'environnement afin de parvenir à une meilleure compréhension réciproque.

- Réduire graduellement les droits de douanes et taxes d'effets les équivalents applicables aux importations algériennes de L'Union européenne.
- La libre circulation des capitaux concernant les investissements directs.
- Favoriser les échanges humains dans le cadre des procédures administratives.
- Fournir un cadre approprié au dialogue politique entre l'Algérie et L'UE en vue de renforcer leurs relations et leur coopération.⁹
- Concernant le volet des droits de l'homme l'article 02 de l'Accord fournit la base juridique pour aborder de manière globale et cohérente la question du respect des libertés fondamentales.
- L'accord précise que les mesures commerciales ont pour objet d'établir progressivement une zone de libre-échange pendant une période de transition de douze années de l'entrée en vigueur de l'Accord.
- L'instauration d'un dialogue politique dans le but d'établir entre les partenaires des liens durables et solides qui contribueront à la prospérité, la stabilité et la sécurité de la région.¹⁰

L'accord prévoit aussi des dispositions ont été prévues pour la protection de la production nationale à travers :

⁹ OULD AOUDIA.J, Croissance et réformes dans les pays méditerranéen, Edition Kartala, Paris, 2008, p78.

¹⁰ HAIDER. S, le partenariat Euro-Med : la contribution à l'étude du soft power de l'EU, université de Bordeaux, 2017, p15.

- Des mesures antidumping (article 22) ;
- Des mesures compensatoires (article 23) ;
- Des mesures de sauvegarde (article 24) ;
- Des mesures exceptionnelles en faveur des industries naissantes, ou de certains secteurs en cours de restructuration (article 11).

Les conditions et modalités de mise en œuvre des mesures de sauvegarde, compensatoires et antidumping sont fixées respectivement par des décrets exécutifs publiés dans le JO n° 43 du 22 juin 2005.

II.2.1.3.3 L'Accord d'Association dans un dialogue permanent

Sur le plan politique, l'Accord d'Association prévoit un dialogue politique sur tous les sujets d'intérêt commun pour les parties. Le dialogue est établi à différents niveaux : Conseil d'association (ministérielle), Comité d'association (hauts fonctionnaires) et Sous-comités sur le dialogue politique, la sécurité et les droits de l'homme. D'autres sous-comités techniques sont créés en vertu de l'Accord traitent de domaines tels que la migration, la justice, le commerce, les affaires douanières, les affaires sociales, etc.

Le 31 août 2015, l'Algérie a officiellement exprimé sa volonté de réévaluer l'Accord d'Association, qui a fait l'objet de nombreuses réunions à Alger et Bruxelles au cours de l'année 2016 et l'adoption d'un document portant sur les mesures à mettre en œuvre pour rééquilibrer cet Accord. Les négociations qui ont suivi ont abouti à l'adoption des priorités du partenariat Algérie-UE lors du 10^e Conseil d'association tenu à Bruxelles le 13 mars 2017.

Les thèmes prioritaires, communs, adoptés et renouvelés portent sur ¹¹:

- Dialogue politique, gouvernance, état de droit et promotion des droits fondamentaux.
- Développement socio-économique, échanges commerciaux et accès au marché commun européen.
- Partenariat Énergie, Environnement et Développement Durable.
- Dialogue stratégique et de sécurité (y compris sur les questions régionales et la lutte contre le terrorisme).
- Dimension humaine, migration, mobilité.

¹¹ https://www.eeas.europa.eu/algerie/lunion-europeenne-et-lalgerie_fr?s=82#6581.

II.2.1.4 L'Accord d'association entre l'Algérie et la Tunisie

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord Commercial Préférentiel Algéro-Tunisien amorcé par Décret Présidentiel N°10-12 du 25 Moharrem 1431 correspondant au 11 janvier 2010 portant ratification de l'accord commercial préférentiel entre le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et Populaire et le Gouvernement de la République Tunisienne, signé à Tunis le 4 décembre 2008 (JO N° 12 du Février 2010). À Tunis, le 4 décembre 2008, le Décret Présidentiel N° 13-271 du 15 Ramadhan 1434 correspondant au 24 juillet 2013 portant publication des annexes du Protocole N° 1 de l'accord commercial préférentiel entre le Gouvernement de la République Algérienne Démocratique et populaire et le Gouvernement de la République Tunisienne a été signé (JO N° 42 du 21 aout 2013).

Cet accord est entré en vigueur le 1er Mars 2014, Le Ministère du Commerce met à la disposition des opérateurs économiques un espace de messagerie pour signaler toutes difficultés ou opportunités liées à cet accord.

II.2.1.5 Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf)

C'est un accord récent qui est entré en vigueur le 1er juillet 2022¹²

II.2.2 Avantages et inconvénients des ALE

II.2.2.1 Les avantages

Un accord de libre-échange (ALE) est un traité signé entre deux ou plusieurs pays pour plusieurs raisons telles que :

- La facilitation des échanges par des politiques de rapprochement
- L'éliminer des obstacles au commerce en visant à supprimer complètement les tarifs, dès le premier jour ou progressivement pendant un certain nombre d'années.
- Il contribue à créer un marché international ouvert et concurrentiel.
- Il permet à une certaine catégorie de travailleurs de circuler plus librement entre l'Algérie et les pays partenaires,
- Il facilite les investissements et protège mieux la propriété intellectuelle.

II.2.2.2 Les inconvénients

Le plus grand inconvénient dès l'inégalité des flux d'exportation et d'importation

¹² <https://www.aps.dz/economie/142652-rezig-l-algerie-compte-pres-de-2000-societes-exportatrices> consulté le 26/03/2023

II.3 Développement du cadre juridique

II.3.1 La Loi n°22-18 du 24 juillet 2022¹³

Dans le cadre de l'amélioration de l'environnement des affaires et de la facilitation des investissements nationaux et étrangers en Algérie, un important volet de la politique gouvernementale de développement économique a été mis en œuvre par l'adoption de la nouvelle Loi N°22-18 du 24 juillet 2022 relative à l'investissement publiée au Journal Officiel N° 50 du 28/07/2022. La loi de 2022 modifie et complète la Loi 16-09 du 03/08/2016 relative à la promotion de l'investissement. Cette nouvelle loi a pour objectif de redéfinir et clarifier le cadre juridique et institutionnel de l'acte d'investir en Algérie tout en consacrant les principes de la liberté d'investir, de transparence et d'égalité dans le traitement des investissements. Elle a en effet pour objet :

- De fixer les règles régissant les investissements,
- De définir les droits et obligations des investisseurs
- De définir les différents régimes d'incitation applicables aux investissements dans les activités économiques de production de biens et de services par des personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères, résidentes ou non résidentes.

La Loi n°22-18 du 24 juillet 2022 (JORADP N° 50 du 28 juillet 2022) relative à l'investissement, a pour objet de fixer les règles régissant l'investissement réalisé par des personnes physiques ou morales, nationaux ou étrangers, résidents ou non-résidents, de définir leurs droits et obligations et de déterminer les régimes d'incitations applicables.

Dans son article 2 « Art. 2 » concernant les dispositions générales, la présente loi vise à encourager l'investissement mais aussi de renforcer et d'améliorer la compétitivité de l'économie nationale et sa capacité d'exportation.

II.3.1.1 Champ d'application

Sont éligibles les investissements réalisés dans les domaines d'activités suivants :

- Mines et carrières ;
- Agriculture, aquaculture et pêche ;
- Industrie, industrie agroalimentaire, industrie pharmaceutique et pétrochimie ;
- Services et tourisme ;

¹³ Loi n°22-18 du 24 juillet 2022 (JORADP N° 50 du 28 juillet 2022) relative à l'investissement disponible sur : <http://algerian-embassy.be/wp-content/uploads/2022/09/R%C3%A9gimes-invest-2022.pdf>

- Energies nouvelles et renouvelables ;
- Economie de la connaissance et des technologies de l'information et de la communication. La liste des activités non éligibles aux avantages prévus au titre du régime des secteurs est fixée par voie réglementaire

II.3.1.2 Avantages communs

En phase de réalisation :

- Exonération de droits de douane pour les biens importés et entrant directement dans la réalisation de l'investissement,
- Franchise de la TVA pour les biens et services importés ou acquis localement, entrant directement dans la réalisation de l'investissement,
- Exonération du droit de mutation à titre onéreux et de la taxe de publicité foncière, pour toutes les acquisitions immobilières effectuées dans le cadre de l'investissement concerné,
- Exonération des droits d'enregistrement exigibles les actes constitutifs de sociétés et les augmentations de capital.
- Exonération des droits d'enregistrement, de la taxe de publicité foncière, ainsi que de la rémunération domaniale portant sur les concessions des biens immobiliers bâtis et non bâtis destinés à la réalisation de projets d'investissement.
- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés immobilières entrant dans le cadre de l'investissement, pour une période de dix (10) ans, à compter de la date d'acquisition.

En phase d'exploitation :

- Exonération de l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) ;
- Exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) ;

II.3.2 Décret exécutif n 14-238 du 25 août 2014

Conformément au Décret exécutif n 14-238 du 25 août 2014 modifiant et complétant le décret exécutif n 96-205 du 5 juin 1996 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-084 intitulé « Fonds spécial pour la promotion des exportations prend en charge :

- Une partie des frais liés aux études des marchés extérieurs, à l'information des exportateurs et à l'étude pour l'amélioration de la qualité des produits et services destinés à l'exportation ;
- Une partie des frais de participation des exportateurs aux foires, expositions et salons spécialisés à l'étranger, ainsi qu'à la prise en charge des frais de participation des

- entreprises aux forums techniques internationaux ;
- Une prise en charge partielle destinée aux petites et moyennes entreprises, pour l'élaboration du diagnostic « export », la création de cellules « export » internes ;
 - La prise en charge d'une partie des coûts de prospection des marchés extérieurs supportés par les exportateurs ainsi que l'aide à l'implantation initiale d'entités commerciales sur les marchés étrangers;
 - L'aide à l'édition et à la diffusion de supports promotionnels des produits et services destinés à l'exportation et à l'utilisation de techniques modernes d'information et de communication (création de sites web...) ;
 - L'aide à la création de labels, à la prise en charge des frais de protection à l'étranger des produits destinés à l'exportation (labels, marques et brevets), ainsi que le financement de médailles et de décorations attribuées annuellement aux primo exportateurs et de récompenses de travaux universitaires sur les exportations hors hydrocarbures ;
 - L'aide à la mise en œuvre de programmes de formation aux métiers de l'exportation ;
 - Une partie des frais de transport

Le FSPE a été créé pour promouvoir les exportations Hors Hydrocarbures à travers la prise en charge d'une partie des frais liés au transport des marchandises et la participation des entreprises aux foires et salons à l'étranger selon les taux ci-après

II.3.3 La nouvelle loi sur la monnaie et le crédit

Ce nouveau projet de loi prévoit la modification de plus de 70 articles de l'Ordonnance 03/11 de 2003, ajoute 18 nouveaux articles, et annule trois (3) autres, avec l'introduction d'un nouveau chapitre composé de 11 articles, lequel comprend les fondements et principes de gouvernance qui sont parmi les points les plus importants en matière d'investissement¹⁴.

Dans ce cadre, les plus importants points inscrits et qui influent positivement sur l'investissement, sont l'élargissement des prérogatives du Conseil de la monnaie et du crédit en ce qui concerne l'agrément des banques commerciales qui donneront des ressources supplémentaires pour le financement et appuieront l'investissement, ainsi que

¹⁴ Le directeur général de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), Omar Rekkache rapporté par le site de l'APS disponible sur le lien : <https://www.aps.dz/economie/151479-apn-la-nouvelle-loi-sur-la-monnaie-et-le-credit-facilitera-le-financement-des-projets-d-investissement> publié le 07/02/2013 et consulté le 08/04/2013

l'agrément des prestataires de services de paiement qui créeront une dynamique pour les investisseurs.

II.4 Dispositifs d'appui à la logistique

II.4.1 Création du Groupe LOGITRANS

L'ancêtre du groupe LOGITRANS SPA s'appelle la SNTR a été créé par ordonnance n°67-130 du 22/07/1967 qui lui a transféré les prérogatives de l'Office National des Transports relatives à l'exercice du monopole de l'Etat sur les activités de transport terrestre de marchandises et des voyageurs (monopole de l'affrètement).

Le tableau ci-dessous retrace l'ensemble des étapes de son évolution, organisées comme suit :

Tableau n° 2
Etape d'évolution du groupe LOGITRANS

1967	par ordonnance n°67-130 du 22/07/1967 qui lui a transféré les prérogatives de l'Office National des Transports relatives à l'exercice du monopole de l'Etat sur les activités de transport terrestre de marchandises et des voyageurs (monopole de l'affrètement).
1971	Création de la Société Nationale des Transports de Voyageurs (SNTV) qui prend en charge cette activité à la place de la SNTR.
1987	Avec l'ouverture du marché au secteur privé, la SNTR a pu réadapter et conserver sa présence et même développer ses activités
1990	La SNTR est érigée en entreprise publique économique (EPE) et conserve ses missions dans le domaine de l'affrètement et son rang de société pionnière dans le grand sud.
1996	La SNTR crée, en partenariat avec le Port d'Alger, le premier Port Sec en Algérie et obtient l'agrément pour l'activité de commissionnaire de transport.
2001	La SNTR se restructure et devient un Groupe industriel avec trois filiales.
2003	SNTR contribue au lancement du contrôle technique automobile en ALGERIE par la création de la société COTA (Contrôle Technique Automobile)
2010	SNTR est érigée en Société stratégique et s'est vu accordée des facilités en matière de crédits pour son développement.
2013	Création de deux nouvelles filiales spécialisées dans la logistique extra portuaire et la formation aux métiers de transport et logistique.
2016	Création du Groupe LOGITRANS SPA à la faveur de la réorganisation du secteur marchand des transports

Source : Auteurs. À partir du site Algex.dz

II.4.1.1 Le rôle de LOGITRANS dans l'exportation

Dans le cadre de la convention signée avec le ministère du commerce, Le groupe assure, l'acheminement des produits exportés par les opérateurs économiques algériens jusqu'à destination. Ces destinations sont : La Mauritanie (Nouakchott, Nouadhibou), le Sénégal (Dakar, Saint-Louis), le Niger (jusqu'à NIAMEY), le Mali (Village EL KHALIL) et la Tunisie.

Conclusion

Les éléments essentiels du déclenchement du processus de la démarche exportatrice, qui sont des outils non négligeables à la fois pour le développement international et aussi pour mesurer les enjeux et les intérêts, au-delà du marché domestique. Ceci nous a amené à analyser le degré d'ancrage des entreprises locales à vouloir exporter, à travers l'analyse de l'évolution et la structure du commerce extérieur algérien.

CHAPITRE III

ÉVALUATION DES POLITIQUES DE PROMOTION DES EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES

CHAPITRE III

ÉVALUATION DES POLITIQUES DE PROMOTION DES EXPORTATIONS HORS HYDROCARBURES

L'évaluation des politiques publiques « dans le cas de figure : la politique du commerce extérieur » est une entreprise très délicate. Elle suscite une maîtrise des outils statistiques et un bon esprit d'analyse macroéconomique. Cela dit, notre travail fait office d'un essai d'évaluation qui pourra ouvrir des perspectives pour d'autres analyses plus poussées.

Une évaluation de la politique publique est un instrument important aux mains des gouvernements car c'est avec cela que l'efficacité ou l'avortement de certaines politiques est jugé. C'est pour cela que ça doit être fait par des organismes ayant les données fiables et requises pour l'étude.

En Algérie, les exportations hors hydrocarbures varient généralement entre 300 et 600 millions de dollars par an, le maximum a été de 881 millions de dollars en 1996 (ce chiffre record s'explique par les exportations de produits effectués dans le cadre du remboursement de la dette russe).⁵¹ Pour l'année 2004, les exportations algériennes hors hydrocarbures ont atteint une valeur globale de 800 millions de dollars, soit 2% seulement des recettes du pays, dominées à 98% par les hydrocarbures. En 2022, ces dernières avoisinent les 10 milliards de dinars, ce qui représente un bon considérable.

L'objet de chapitre est de vérifier si lien de causalité entre l'ensemble des dispositifs adoptés par l'Etat algérien ont été d'une grande utilité dans la promotion des exportations hors hydrocarbures. Ainsi, notre démarche consiste à calculer ou synthétise certaines grandeurs économiques du commerce extérieur ainsi que de calculer des indicateurs pour le cadre juridique et de les confronter aux exportations hors hydrocarbures pour déceler des liens de causalité s'ils existent. Cela va être permis par l'usage d'un modèle ARDL asymétrique ou non linéaire.

III.1 Comment évaluer une politique publique d'exportation

L'évaluation d'une politique d'exportation peut se faire à travers plusieurs indicateurs clés de performance. Voici quelques éléments à considérer :

III.1.1 Les ventes à l'étranger

Le premier indicateur à considérer est le volume de ventes à l'étranger « exportations ». Ce critère permet de mesurer la performance globale de la politique d'exportation. La croissance des ventes à l'étranger est un indicateur important car il permet de mesurer l'efficacité de la politique d'exportation en termes de développement des marchés étrangers.

III.1.2 La part de marché

Il est important de mesurer la part de marché que l'entreprise détient dans les pays cibles. Une part de marché croissante indique que la politique d'exportation est efficace.

III.1.3 La rentabilité

Il est également important de mesurer la rentabilité des ventes à l'étranger. Si l'entreprise réalise des ventes importantes mais n'est pas rentable, cela indique que la politique d'exportation doit être revue.

III.1.4 La satisfaction des clients étrangers

Il est essentiel de recueillir les commentaires des clients étrangers pour évaluer la qualité du produit ou du service et la satisfaction de la clientèle. Cela permet également de déterminer les opportunités d'amélioration. En outre, il est important de surveiller les concurrents dans les marchés étrangers et de mesurer la part de marché qu'ils détiennent. Cela permet de déterminer si la politique d'exportation est compétitive ou si elle doit être ajustée.

III.1.5 Le nombre d'entreprises exportatrices

Le nombre d'entreprises à l'export est un indicateur clé et déterminant*

III.1.6 L'évolution du cadre juridique facilitant l'exportation

Les lois, décrets et ordonnances et tout texte juridique facilitant les opérations d'exportation sont un atout majeur pour accompagner tout exportateur.

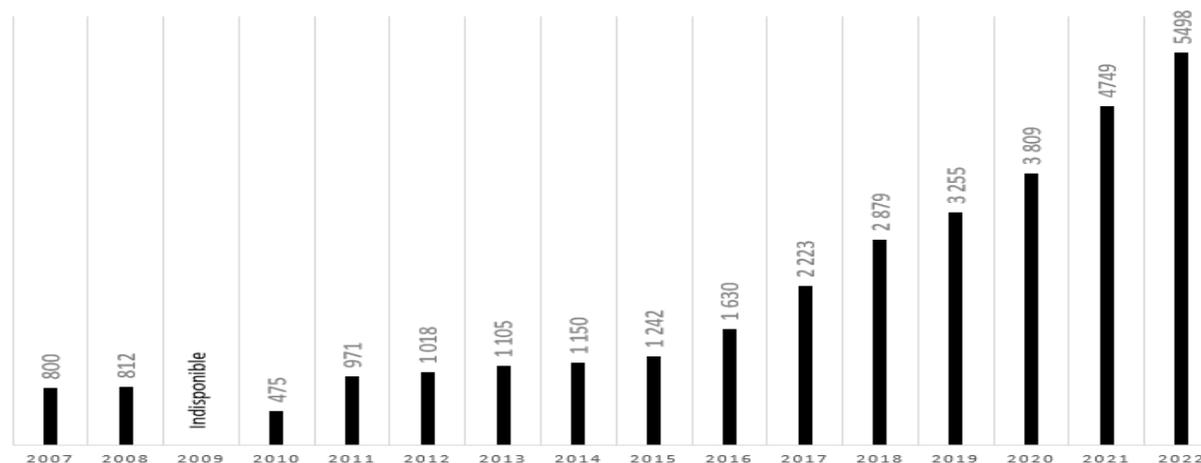
En fin de compte, l'évaluation d'une politique d'exportation doit prendre en compte tous ces éléments clés de performance pour déterminer l'efficacité globale de la stratégie.

III.2 Evaluation positive par critère

III.2.1 Critère du nombre d'exportateurs

Si le nombre d'exportateurs augmente cela peut l'être en raison des dispositifs d'appui aux exportation et la volonté de l'Etat à aller vers ce créneau pour diversifier nos ressources en termes de réserves de change.

Figure n 5°
Nombre d'exportateurs « personnes physique et morales confondues » en Algérie entre 2007 et 2022



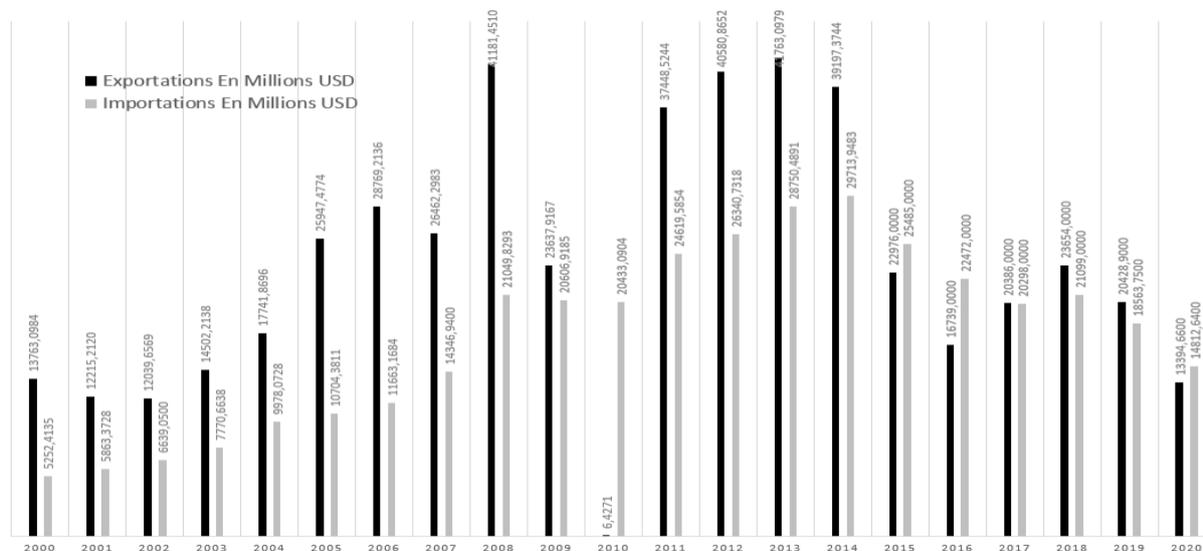
Source : Auteurs, à partir des données du CNRC

III.2.2 Critère de la performance des zones de libre échange

III.2.2.1 Zone de libre-échange avec l'union européenne

NB : Calcul de la part des exportations et des importations de l'UE dans le commerce extérieur total de l'Algérie : Pour la part des importations et des exportations de manière respective dans le commerce avec l'union européenne nous avons divisé les valeurs des exportations et des importations chacune sur le total des exportation et d'importation, multiplier fois 100.

**Figure n° 6 : Le solde du commerce extérieur avec l'union européenne
Période : 2000-2020**

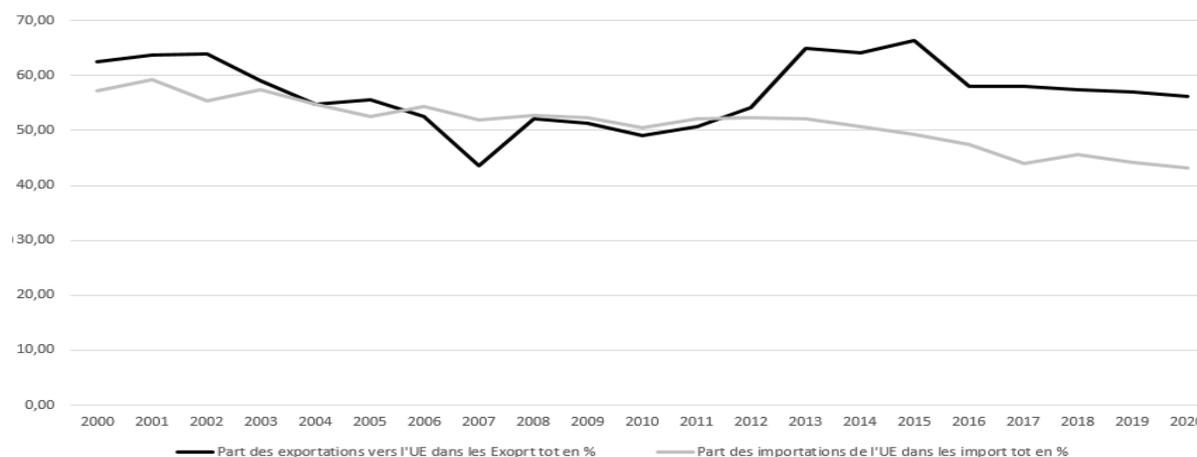


Source : travail personnel

La figure ci-dessus montre que les exportations vers l'union européenne sont légèrement supérieures aux importations ce qui marque un solde positif. Cependant, ces exportations sont totales c'est-à-dire, comprennent les hydrocarbures faut de ne pas avoir le détail des exportations hors hydrocarbures uniquement.

La figure ci-dessous illustre la part des exportations et des importations avec l'Union Européenne dans la structure totale des exportations et des importations de manière respective.

Figure n° 7 : La part des exportations et des importations avec l'UE dans la structure totale du commerce extérieur : Période : 2000-2020

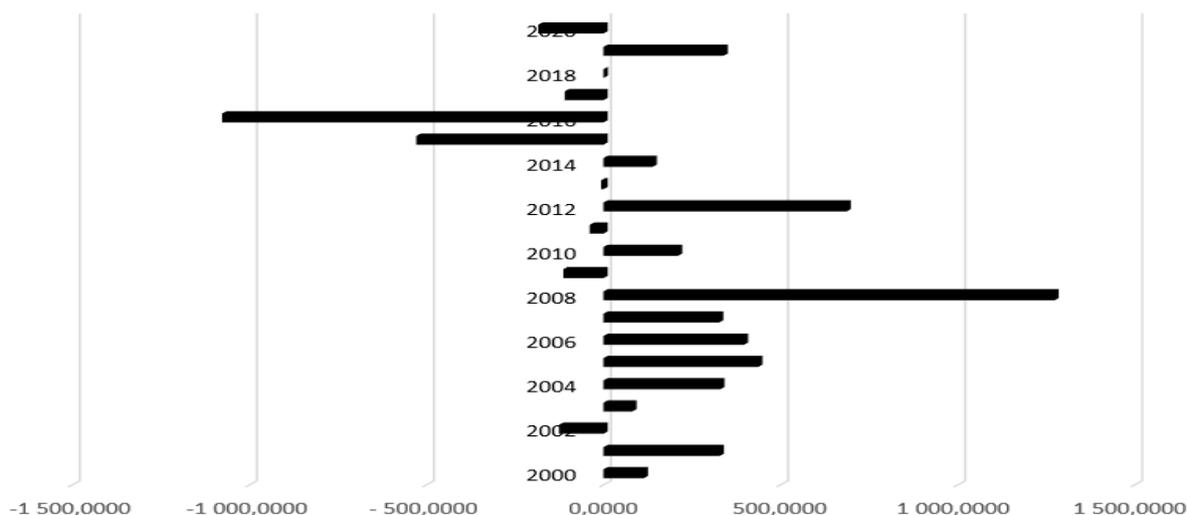


Source : travail personnel

III.2.2.2 La GZALE en quelques chiffres

La figure suivante illustre le solde commerciale total, par année, de l'Algérie avec la zone entière. Elle montre que les résultats sont disparates.

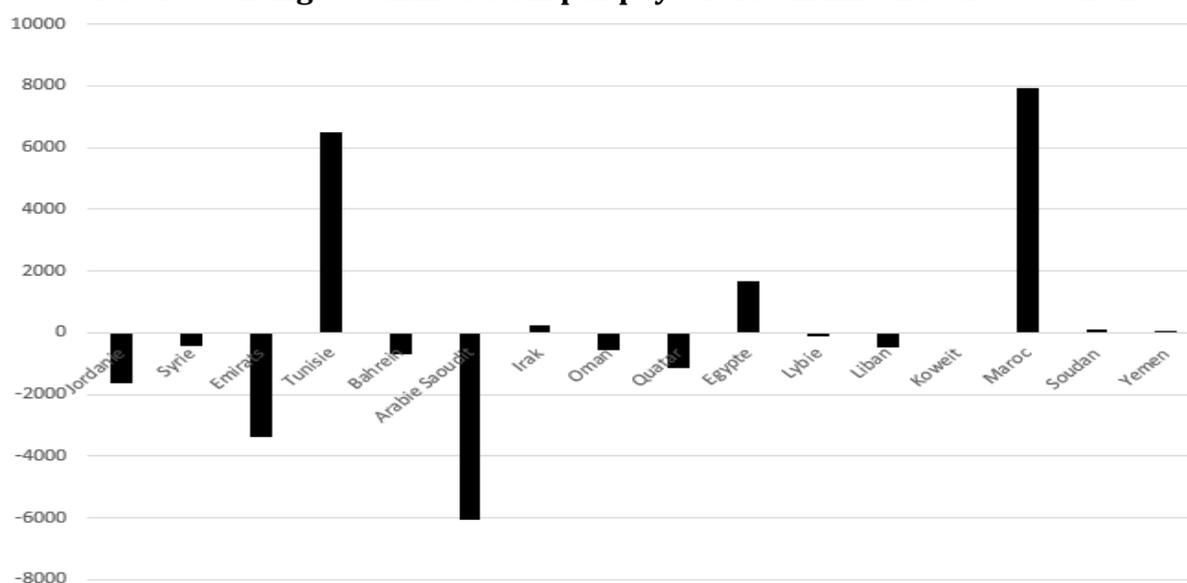
Figure n° 8
Solde commercial annuel total de la zone avec l'Algérie en millions USD
De 2000 à 2020



Source : Auteurs. À partir des rapports 84 et 79 de l'ONS ainsi que les données de la banque mondiale

Quant au solde des échanges par pays, hormis la Tunisie et le Maroc, le solde commercial de l'Algérie est déficitaire avec le reste des pays de la GZALE, comme la figure ci-dessous l'indique

Figure n° 9
Solde des échanges commerciaux par pays de la GZALE entre 2000 et 2020



Source : Auteurs. À partir des rapports 84 et 79 de l'ONS ainsi que les données de la banque mondiale

III.2.3 Critère du cadre juridique

Notre tentative d'évaluation de ce critère s'inscrit dans la même optique d'analyse précédente. Elle cherche à faire ressortir les éléments qui permettent de mesurer l'existence d'articles, de lois, de décrets ou d'ordonnances via l'utilisation des éléments recueillis dans diverses administrations et sites web. Pour y parvenir, on s'appuie sur les éléments de méthodologie adoptés par Eijffinger et Geraats (2002, 2006). À cet effet, le travail consiste à mesurer, en rapport avec les trois dimensions du cadre juridique que nous avons émis comme hypothèses à savoir « en lien direct avec la promotion des exportations, en lien indirect avec la promotion des exportations et enfin, en lien direct avec l'investissement en général. Au plan méthodologique, l'exercice consiste en l'attribution d'une note, comprise entre 0.25 et 0.75 points, à une série de lois ou autres éléments juridiques relatives aux dimensions de transparence retenues (paramètres de mesure). L'évaluation, à présenter sera sous forme d'un indice de d'existence d'un cadre juridique. Le tableau ci-dessous récapitule les scores obtenus :

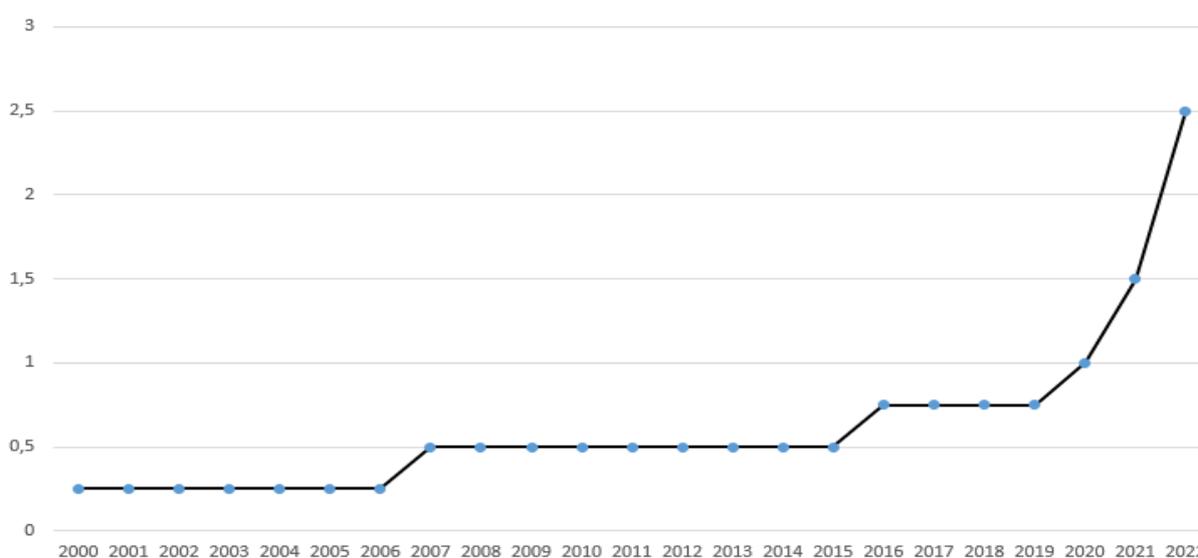
TABLEAU N° 3
MÉTHODOLOGIE DE MESURE DU CADRE

Pondérations	Critères	Scores
0	Absence de lois	0
1	Investissement périphériques	0,25
2	Exportation réglementation et amélioration	0,5
3	Exportation promouvoir (explicite)	0,75

Source : Article en cours d'évaluation de M. Zidelkhal Halim

Les résultats des scores sont illustrés dans le graphique suivant :

Figure n° 10 :
Indice du cadre légal entre 2000 et 2022



Source : Article en cours d'évaluation de M. Zidelkhal Halim

Une fois la base de donnée est constituée elle sera instruite dans le modèle économétrique

III.3.2 Résultats et discussion

III.3.2.1 Unit root test

Nous utilisons le test de Dickey-Fuller augmenté (ADF) afin d'examiner la stationnarité de toutes les séries utilisées dans ce modèle. Le test ADF sera appliqué dans un premier temps au modèle trois qui englobe la possibilité de l'existence d'une tendance et d'une constante.

Les résultats des tests de stationnarité sont résumés dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU N°4
RÉSULTATS DU TEST DE STATIONNARITÉ D'ADF

		<i>Modèle 3</i>		<i>Modèle 2</i>		<i>Modèle 1</i>			
	<i>Variables</i>	<i>Lag</i>	<i>T-trend</i>	<i>tc</i>	<i>T-cons</i>	<i>tc</i>	<i>ADF</i>	<i>Tc</i>	
	<i>Exp</i>	2	2,883	2.79	0.284	2.54	-5.795	-1.950	<i>I(1)*</i>
- ARDL Optimal : (1.0.0.0.0)	<i>Nex</i>	2	-1,693	2.79	-1,53	2.54	-6,156	-1,95	<i>I(1)</i>
	<i>Cal</i>	2	1.428	2.79	1.321	2.54	-6.127	-1.950	<i>I(1)</i>
	<i>Zle</i>	2	2.840	2.79	-0.094	2.54	-3.317	-1.950	<i>I(0)*</i>
	<i>Tx</i>	1	2.988	2.79	0.163	2.54	-2.699	-1.949	<i>I(0)*</i>

Note : * L'hypothèse nulle est rejetée sur les séries des résidus.

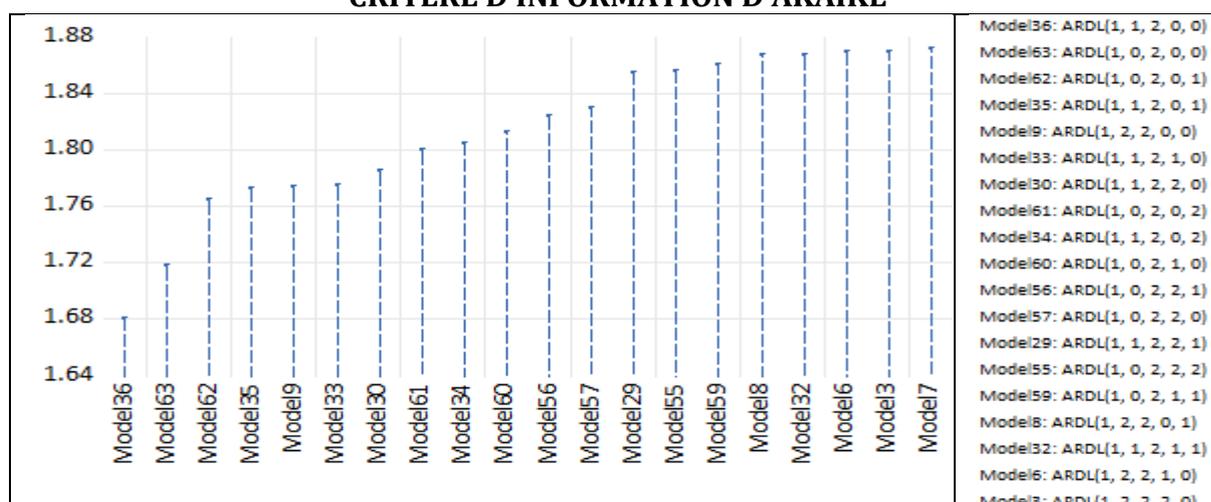
Source : Auteur. Basé sur les résultats d'estimations sur Eviews10.

Les statistiques calculées à 5% sont supérieures aux statistiques de Dickey-Fuller Augmenté " T^{ADF} " pour les séries « $Zlet$ et Tx_t » en niveau « stationnaires au niveau », et en première différence pour le reste des séries.

III.3.2.2 Le modèle optimal

Comme on peut voir dans la figure 11 ci-dessous, le modèle ARDL (1.1.2.0.0) est le plus optimal parmi les 20 autres présentés, car il offre la plus petite valeur d'AIC.

FIGURE N° 11
CRITÈRE D'INFORMATION D'AKAIKE



Sources : Résultats obtenus avec Eviews 12

III.3.2.3 Tests de validation du modèle

III.3.2.3.1 Test de cointégration aux bornes

Suivant la procédure automatique sur Eviews 12, le test de cointégration de Pesaran et al. (2001) exige que le modèle ARDL soit estimé au préalable. La statistique du test calculée, soit la valeur F de Fisher, sera comparée aux valeurs critiques (qui forment des bornes) comme suit :

- Statistique de Fischer > borne supérieure : Cointégration existe
- Statistique de Fischer < borne inférieure : Cointégration n'existe pas
- Si borne inférieure < Statistique de Fisher < borne supérieure : Pas de conclusion

Les résultats de cointégration du modèle ARDL (1.1.2.0.0) sont illustrés comme suit :

TABLEAU N°5
COINTÉGRATION DE PESARAN ET AL (2001)

F-Bounds Test		Null Hypothesis: No levels relationship		
Test Statistic	Value	Signifia.	I(0)	I(1)
F-statistic	4.470869	10%	2.2	3.09
K	4	5%	2.56	3.49
		2.5%	2.88	3.87
		1%	3.29	4.37

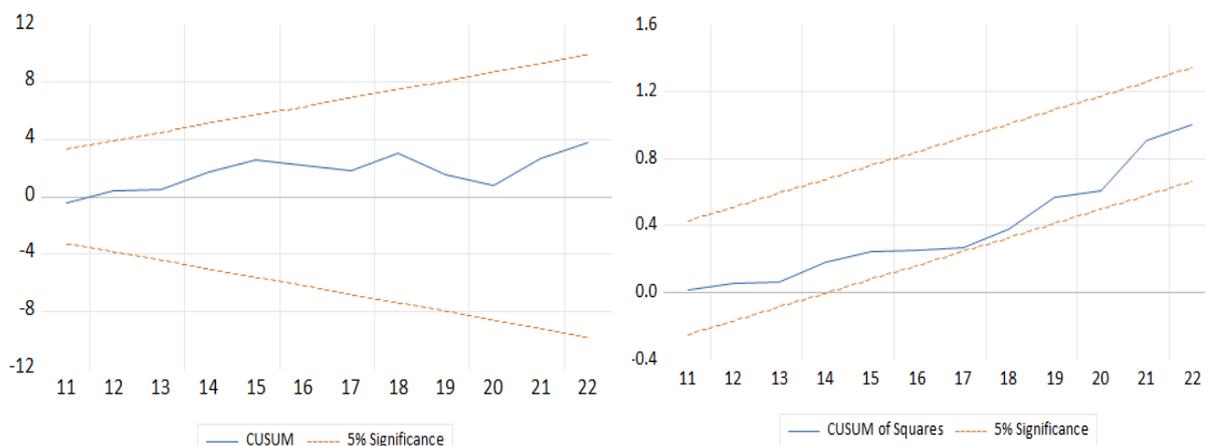
Sources : Résultats obtenus avec Eviews 12

Ce test fait référence aux valeurs critiques asymptotiques énoncées par Narayan P.K (2005). Les résultats de la procédure « Bound test » ci-dessus montrent que la statistique de Fisher ($F = 4.470869$) est supérieure à la borne supérieure pour les différents seuils de significativité « 1 %, 4,37 », « 2.5 %, 3,87 », « 5 %, 3,49 » et « 10 %, 3,09 ». Ainsi, nous rejetons l'hypothèse H_0 d'absence de relation de long terme et nous concluons par l'existence d'une relation de long terme entre les différentes variables.

III.3.2.3.2 Tests de stabilité et de validation du modèle

Le test de stabilité de CUSUM, qui est fondé sur la dynamique de l'erreur de prévision, permet de détecter les instabilités structurelles des équations de régression au cours du temps c'est-à-dire d'étudier la stabilité du modèle. En fait, l'idée générale de ce test est d'étudier l'évolution au cours du temps de l'erreur de prévision normalisée, et on appelle résidu récursif cette succession d'erreur de prévision calculée en $t-1$ et t . La relation de long terme entre l'inflation et les autres variables explicatives du modèle estimé ne présente pas de caractéristiques d'instabilité selon le test CUSUM-carré.

FIGURE N° 12
TEST DU CUSUM ET DU CUSUM OF SQUARES



Source : Résultats obtenus avec Eviews 12

Le test CUSUM indique que la courbe de la somme des résidus demeure entre les lignes critiques à 5 %, ce que signifie la stabilité des coefficients du modèle.

Les résultats affichés (tableau n°) indiquent que la probabilité associée à chaque test est largement supérieure au seuil de 5 %, ce que nous conduit à accepter l'hypothèse nulle : d'absence d'autocorrélation des erreurs, d'homoscédasticité.

TABLEAU N°6

RÉSULTATS DES TESTS DIAGNOSTIQUES DU MODÈLE ARDL

Tests statistiques	Tests	P-value
Autocorrélation	Breusch-Godfrey	0,06 > 0,05
Hétéroskedasticity	Breusch-Pagan-Godfrey	0.5651 > 0,05
Normalité des résidus	Jarque-Bera	0.81 > 0,05

Source : Résultats obtenus avec Eviews 12

On remarque que pour tous ces tests, l'hypothèse nulle est acceptée. Sur le plan statistique, notre modèle ARDL (1.1.2.0.0) estimé est globalement bon et les variables expliquent 93 % les exportations hors hydrocarbures en Algérie entre 2000 à 2022.

III.3.2.4 Coefficients de Long terme et dynamique de court terme

III.3.2.4.1 Coefficients de court terme (CT)

Le tableau ci-dessous, montre que le coefficient d'ajustement ou force de rappel « -0.6787 » est statistiquement significatif « Prob = 0.0001 < 0.05 », il est négatif et est compris entre 0 et 1 en valeur absolue, ce qui garantit un mécanisme de correction d'erreur, et donc l'existence d'une relation de long terme (cointégration).

TABLEAU N° 7

RÉSULTATS D'ESTIMATION DES COEFFICIENTS DE COURT TERME

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(NEX)	0.003790	0.000438	8.661217	0.0000
D(TX)	-0.007675	0.017508	-0.438388	0.6689
D(TX(-1))	0.103650	0.028090	3.689973	0.0031
CointEq(-1)*	-0.678763	0.112655	-6.025146	0.0001
R-squared	0.812174	Mean dependent var		0.314286
Adjusted R-squared	0.779028	S.D. dependent var		0.863295
S.E. of regression	0.405815	Akaike info criterion		1.203804
Sum squared resid	2.799657	Schwarz criterion		1.402760
Log likelihood	-8.639940	Hannan-Quinn criter.		1.246982
Durbin-Watson stat	2.261747			

Source : Résultats obtenus avec Eviews 12

L'analyse des coefficients révèle ce qui suit :

A/ La variable nombre d'exportateur

- Le nombre d'exportateurs est positivement corrélé avec les exportations hors hydrocarbures. Cette augmentation du nombre d'exportateurs en Algérie peut avoir un impact positif sur les exportations hors hydrocarbures pour plusieurs raisons : Diversification des produits : Un plus grand nombre d'exportateurs peut entraîner une plus grande diversification des produits exportés. Cela signifie que différents secteurs de l'économie algérienne peuvent participer aux exportations, ce qui réduit la dépendance excessive aux exportations de produits pétroliers.
- Accès à de nouveaux marchés : Un plus grand nombre d'exportateurs peut permettre d'accéder à de nouveaux marchés internationaux. Chaque exportateur peut avoir ses propres réseaux de distribution et ses relations commerciales établies, ce qui facilite l'expansion des exportations dans de nouveaux pays et régions. Cela peut conduire à une augmentation des ventes à l'étranger et à une expansion des débouchés pour les produits non pétroliers.
- Compétitivité accrue : Une concurrence accrue entre les exportateurs peut stimuler la compétitivité des produits algériens sur le marché international. Les exportateurs peuvent chercher à améliorer la qualité de leurs produits, à réduire les coûts de production et à innover pour se démarquer de la concurrence. Cela peut entraîner une amélioration globale de la compétitivité des exportations hors hydrocarbures de l'Algérie.
- Création d'emplois et développement économique : L'augmentation du nombre d'exportateurs peut favoriser la création d'emplois dans les secteurs liés aux exportations. Cela peut inclure des emplois dans la production, la logistique, le marketing et d'autres activités liées à l'exportation. En favorisant le développement du secteur des exportations non pétrolières, l'Algérie peut diversifier son économie, stimuler la croissance économique et réduire la dépendance aux revenus pétroliers.
- Cependant, il est important de noter que l'augmentation du nombre d'exportateurs ne garantit pas automatiquement une augmentation des exportations hors hydrocarbures. D'autres facteurs tels que la compétitivité des produits, les politiques commerciales, les infrastructures et les conditions macroéconomiques jouent également un rôle crucial dans la promotion des exportations non

pétrolières. Il est nécessaire de mettre en place des politiques et des mesures appropriées pour soutenir les exportateurs et encourager le développement du secteur des exportations hors hydrocarbures en Algérie.

B/ La variable taux de change

Le taux de change retardé d'une année et négativement corrélé avec les exportations hors hydrocarbures. Cela peut être expliqué par le fait que quand le taux change augmente, les intrants importés qui constituent une matière première ou une consommation intermédiaire

III.3.2.4.2 Coefficients de long terme (LT)

Le tableau, ci-dessous, nous fournit les coefficients de long terme estimés comme suit :

TABLEAU N°8
RÉSULTATS D'ESTIMATION DES COEFFICIENTS DE LONG TERME

Conditional Error Correction Regression				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	8.611515	2.079205	4.141734	0.0014
EXPORT(-1)*	-0.678763	0.261732	-2.593354	0.0235
NEX(-1)	0.002202	0.000470	4.686100	0.0005
TX(-1)	-0.121473	0.028298	-4.292701	0.0010
ZLE**	0.049624	0.020536	2.416463	0.0325
CAL**	1.525404	0.601331	-2.536713	0.0261
D(NEX)	0.003790	0.001217	3.113736	0.0090
D(TX)	-0.007675	0.029675	-0.258646	0.8003
D(TX(-1))	0.103650	0.036854	2.812461	0.0157

Source : Résultats obtenus avec Eviews 12

Les résultats du tableau illustrent que :

- Variable nombre d'exportateur positivement corrélé avec les exportations hors hydrocarbures statistiquement c'est une variable significative puisque sa probabilité (0.0005) est inférieure à 0.05. Son explication peut être assimilée avec celle du coefficient de court terme.
- Le taux de change à long terme semble avoir les mêmes propriétés que celui du court terme. Il peut avoir les mêmes explications que celle du court terme.

- Le cadre légal « CAL » est statistiquement significatif à long terme avec une corrélation positive. Cela dit, les lois pour promouvoir les exportations ont donné un essor positif aux exportations hors hydrocarbures.
- La variable ZLE est statistiquement significatif à long terme (0.03 inférieure à 0.05) avec une corrélation positive. Cela dit, les zones de libre-échange aident à
- promouvoir les exportations hors hydrocarbures.

Conclusion

Une évaluation de la politique publique est un instrument important au mains des gouvernements car c'est avec cela que l'efficacité ou l'avortement de certaines politiques est jugé. C'est pour cela que ça doit être fait par des organismes ayant les données fiables et requises pour l'étude.

L'analyse économétrique révèle que le nombre d'exportateurs est positivement corrélé avec les exportations hors hydrocarbures à long et à court terme. Cette augmentation du nombre d'exportateurs en Algérie peut avoir un impact positif sur les exportations hors hydrocarbures pour plusieurs raisons : Diversification des produits : Un plus grand nombre d'exportateurs peut entraîner une plus grande diversification des produits exportés. Cela signifie que différents secteurs de l'économie algérienne peuvent participer aux exportations, ce qui réduit la dépendance excessive aux exportations de produits pétroliers

Quant au taux de de change, celui-ci est négativement corrélé avec les exportations hors hydrocarbures. Cela peut être expliqué par le fait que quand le taux change augmente, les intrants importés qui constituent une matière première ou une consommation intermédiaire

Le cadre légal et les ZLE qui ne semblent pas être significatifs à court terme le sont à long terme et donne un essor aux exportations hors hydrocarbures.

CONCLUSION GÉNÉRALE

Les exportations algériennes sont un sujet de débat de plus en plus d'actualité. Il est clair que l'essor et la promotion des exportations n'est pas uniquement une question de commerce mais plutôt un impératif stratégique pour le pays. L'Algérie étant un pays rentier, la majeure partie de ces exportations sont issues des richesses naturelles tirées des mines et des hydrocarbures. Cela fait d'elle une quasi-mono exportatrice. Ce constat a poussé les pouvoirs publics algériens à prendre des mesures nécessaires pour encourager et promouvoir la diversification et l'exportation de sa production nationale, afin d'atténuer son degré de dépendance aux hydrocarbures.

Tout au long de ce travail, nous avons tenté de mettre en exergue la réalité du commerce extérieur de l'Algérie avec ses points forts et ses vulnérabilités. Nous avons aussi tenté de recenser l'ensemble des politiques de promotion des exportations en termes légal, logistique, d'accords commerciaux divers. L'essai d'évaluation de l'ensemble de ces politiques a été fait par une approche à la fois positive « analyse descriptive de données » et normative « calcul des variables et étude économétrique ».

Le résultat, de nos mesures concernant l'efficacité des politiques d'accompagnement des entreprises à l'exportation des produits hors hydrocarbures, au terme de cette étude, ressort plusieurs éléments d'analyse à savoir :

Une évaluation de la politique publique est un instrument important au moins des gouvernements car c'est avec cela que l'efficacité ou l'avortement de certaines politiques est jugé. C'est pour cela que ça doit être fait par des organismes ayant les données fiables et requises pour l'étude.

L'analyse économétrique révèle que le nombre d'exportateurs est positivement corrélé avec les exportations hors hydrocarbures à long et à court terme. Cette augmentation du nombre d'exportateurs en Algérie peut avoir un impact positif sur les exportations hors hydrocarbures pour plusieurs raisons : Diversification des produits : Un plus grand nombre d'exportateurs peut entraîner une plus grande diversification des produits exportés. Cela signifie que différents secteurs de l'économie algérienne peuvent participer aux exportations, ce qui réduit la dépendance excessive aux exportations de produits pétroliers. Quant au taux de change, celui-ci est négativement corrélé avec les

exportations hors hydrocarbures. Cela peut être expliqué par le fait que quand le taux change augmente, les intrants importés qui constituent une matière première ou une consommation intermédiaire

Le cadre légal et les ZLE qui ne semblent pas être significatifs à court terme le sont à long terme et donne un essor aux exportations hors hydrocarbures.

Ainsi si on revient à nos hypothèses de départ et on les confronte à nos résultats de recherche, il s'avère que la première hypothèse est vérifiée. En effet, elle stipule que l'ensemble des dispositifs que ce soient réglementaires commerciaux ou financiers sont efficaces mais pas assez.

La deuxième hypothèse est aussi vérifiée qui consiste à dire que les zones de libre-échange sont plus efficaces comme dispositif d'appui. Elle est vérifiée, par contre à long terme.

Enfin, la troisième hypothèse mettant la dualité sectorielle au profit des hydrocarbures et au détriment de l'Industrie du commerce. N'est pas vérifié à long terme puisque les résultats révèlent qu'il y a une volonté importante de diversification.

En dépit des efforts déployés par les pouvoirs publics, par le biais des mesures incitatives à l'export, la croissance enregistrée est significative mais peut être encore améliorée. Il a été observé jusqu'à présent une croissance de 2 milliards de dollars à près de 10 milliards en 2022. Ce qui confirme d'ailleurs notre hypothèse de départ.

Cependant, notre travail dispose de certaines limites qui peuvent être résumées comme suit :

La première limite concerne le titre du mémoire. En effet, évaluer une politique de promotion des exportations hors hydrocarbures qui est une politique publique n'est pas chose aisée. Cela se fait en général dans les laboratoires avec des équipes pluridisciplinaires disposant de données et de financement.

La deuxième limite concerne les données. Peu de données existent, notamment les plus récentes pour mieux répondre au problème. Les données bancaires, logistiques et légales notamment.

La troisième limite est relative aux facteurs accompagnateurs. En effet, il faut souligner que le premier maillon faible de la chaîne des exportations hors hydrocarbures est les PME.

Ces dernières ne disposant pas de la culture de l'international pose un véritable défi pour l'efficacité des politiques de promotion des exportations hors hydrocarbures.

La dernière consiste à l'existence de facteurs internationaux et externes qui détermine aussi l'efficacité de la politique algérienne en termes de son commerce extérieur. A titre d'exemple, les conflits militaires, les embargos internationaux, la crise sanitaire du covid-19...etc.

En guise de conclusion, l'évaluation des politiques d'exportation en Algérie est d'une importance capitale pour le développement économique du pays. Il est essentiel de prendre en compte les défis et les opportunités liés à la diversification des exportations. L'Algérie doit mettre en place une stratégie claire et cohérente visant à réduire sa dépendance excessive aux exportations de pétrole et de gaz naturel, et à explorer de nouveaux marchés et secteurs prometteurs.

L'évaluation des politiques d'exportation doit inclure une analyse approfondie des forces et des faiblesses de l'économie algérienne, ainsi que des tendances et des besoins du marché mondial. Il est nécessaire de développer des politiques qui encouragent l'innovation, l'investissement dans de nouveaux secteurs économiques et la promotion des produits à plus forte valeur ajoutée. De plus, il convient de mettre en place des mécanismes efficaces de soutien aux exportateurs, tels que des incitations fiscales, des facilités logistiques et des programmes de formation.

Cela permettra au pays de s'inscrire pleinement dans l'économie mondiale et de réaliser un développement économique équilibré et durable.

Annexe n° 01 : Output du modèle

Dependent Variable: EXPORT
 Method: ARDL
 Date: 05/16/23 Time: 18:30
 Sample (adjusted): 2002 2022
 Included observations: 21 after adjustments
 Maximum dependent lags: 1 (Automatic selection)
 Model selection method: Akaike info criterion (AIC)
 Dynamic regressors (2 lags, automatic): NEX TX ZLE CAL
 Fixed regressors: C
 Number of models evaluated: 81
 Selected Model: ARDL(1, 1, 2, 0, 0)

Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.*
EXPORT(-1)	0.321237	0.261732	1.227353	0.2432
NEX	0.003790	0.001217	3.113736	0.0090
NEX(-1)	-0.001588	0.001216	-1.305946	0.2161
TX	-0.007675	0.029675	-0.258646	0.8003
TX(-1)	-0.010148	0.037703	-0.269155	0.7924
TX(-2)	-0.103650	0.036854	-2.812461	0.0157
ZLE	0.049624	0.020536	2.416463	0.0325
CAL	-1.525404	0.601331	-2.536713	0.0261
C	8.611515	2.079205	4.141734	0.0014
R-squared	0.933738	Mean dependent var		1.983571
Adjusted R-squared	0.889564	S.D. dependent var		1.453469
S.E. of regression	0.483016	Akaike info criterion		1.679994
Sum squared resid	2.799657	Schwarz criterion		2.127647
Log likelihood	-8.639940	Hannan-Quinn criter.		1.777146
F-statistic	21.13749	Durbin-Watson stat		2.261747
Prob(F-statistic)	0.000006			

*Note: p-values and any subsequent tests do not account for model selection.

Annexe n° 02 : Bound Test

F-Bounds Test		Null Hypothesis: No levels relationship		
Test Statistic	Value	Signif.	I(0)	I(1)
F-statistic	4.470869	10%	2.2	3.09
k	4	5%	2.56	3.49
		2.5%	2.88	3.87
		1%	3.29	4.37

Annexe n° 03 : Coefficients de long terme

ECM Regression				
Case 2: Restricted Constant and No Trend				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
D(NEX)	0.003790	0.000438	8.661217	0.0000
D(TX)	-0.007675	0.017508	-0.438388	0.6689
D(TX(-1))	0.103650	0.028090	3.689973	0.0031
CointEq(-1)*	-0.678763	0.112655	-6.025146	0.0001
R-squared	0.812174	Mean dependent var		0.314286
Adjusted R-squared	0.779028	S.D. dependent var		0.863295
S.E. of regression	0.405815	Akaike info criterion		1.203804
Sum squared resid	2.799657	Schwarz criterion		1.402760
Log likelihood	-8.639940	Hannan-Quinn criter.		1.246982
Durbin-Watson stat	2.261747			

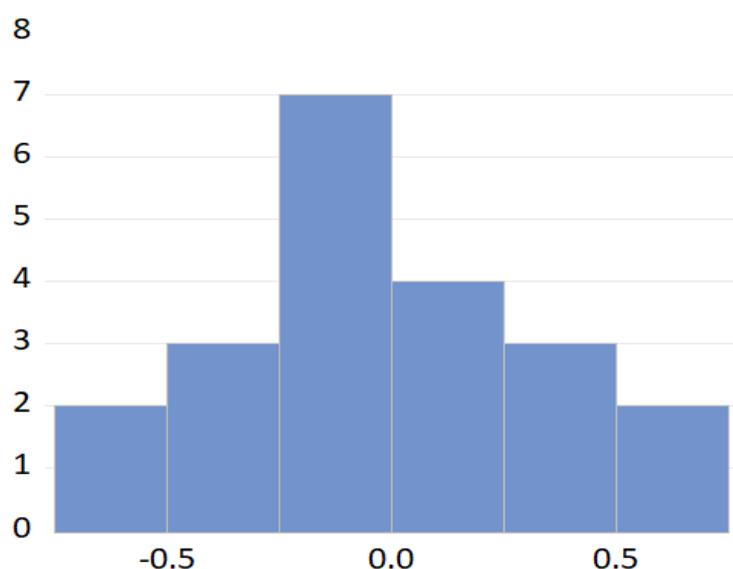
Annexe n° 04 : Coefficients de court terme

ARDL Long Run Form and Bounds Test
 Dependent Variable: D(EXPORT)
 Selected Model: ARDL(1, 1, 2, 0, 0)
 Case 2: Restricted Constant and No Trend
 Date: 05/16/23 Time: 18:34
 Sample: 2000 2022
 Included observations: 21

Conditional Error Correction Regression				
Variable	Coefficient	Std. Error	t-Statistic	Prob.
C	8.611515	2.079205	4.141734	0.0014
EXPORT(-1)*	-0.678763	0.261732	-2.593354	0.0235
NEX(-1)	0.002202	0.000470	4.686100	0.0005
TX(-1)	-0.121473	0.028298	-4.292701	0.0010
ZLE**	0.049624	0.020536	2.416463	0.0325
CAL**	-1.525404	0.601331	-2.536713	0.0261
D(NEX)	0.003790	0.001217	3.113736	0.0090
D(TX)	-0.007675	0.029675	-0.258646	0.8003
D(TX(-1))	0.103650	0.036854	2.812461	0.0157

* p-value incompatible with t-Bounds distribution.
 ** Variable interpreted as $Z = Z(-1) + D(Z)$.

Annexe n° 05 : Coefficients de court terme



Series: Residuals	
Sample 2002 2022	
Observations 21	
Mean	-1.18e-15
Median	-0.043809
Maximum	0.707881
Minimum	-0.676510
Std. Dev.	0.374143
Skewness	0.232717
Kurtosis	2.499671
Jarque-Bera	0.408588
Probability	0.815223

Table des illustrations

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	N° 01 :	Part des exportations des hydrocarbures en % des exportations totales entre 2000-2021	12
Tableau	N° 02 :	Méthodologie De Mesure Du Cadre	30
Tableau	N° 03 :	Etape d'évolution du groupe Logitrans	37
Tableau	N° 04 :	Résultats du test de stationnarité d'ADF.....	39
Tableau	N° 05 :	Co intégration de Pesaran et al (2001)	40
Tableau	N° 06 :	Diagnostic du modèle ARDL	41
Tableau	N° 07:	coefficients de court terme	42
Tableau	N° 08 :	coefficients de long terme	44

LISTE DES FIGURES

Figures	N° 01 :	Les importations algériennes entre 2000 et 2021	11
Figures	N° 02 :	Solde de la balance commerciale entre 2000 et 2021	12
Figures	N° 03 :	Les exportations d'hydrocarbures et hors hydrocarbures en Algérie entre 2000 et 2021	13
Figures	N° 04 :	Taux de couverture du commerce extérieur en Algérie entre 2000 et 2021	14
Figures	N° 05 :	Nombre d'exportation « personnes physique et morales confondues » en Algérie entre 2007 et 2022	34
Figures	N° 06 :	Le solde du commerce extérieur avec l'union européenne période : 2000-2020	35
Figures	N° 07 :	Résultats d'estimation des coefficients de court terme	35
Figures	N° 08 :	La part des exportations et des importations avec l'UN dans la structure totale du commerce extérieur : 2000-2020	36
Figures	N° 09 :	Solde commercial avec la GZALE.....	36
Figures	N° 10 :	Indice du cadre légal	37
Figures	N° 11 :	Critère d'information d'AIC	39
Figures	N° 12 :	Test du cusum et du cusum of squares	41

Bibliographie

1/ Livres et ouvrages

- Croué, C. (2016). Marketing international : Un consommateur local dans un monde global (7e éd.) De Boeck. Belgique.

2/ Articles de revues

- Akilou, A., (2009), « Analyse des effets des exportations sur la croissance économique du Togo ». Revue Africaine de l'Intégration. Vol 3 n° 2, PP 1-22.
- Gaffard Jean-Luc, Saraceno Francesco 2008. Croissance par les exportations, fragilité financière et gradualisme Quels défis pour la Chine ? Revue économique 2008/6 (Vol. 59), PP 1059-1073
- Kirouani Lyes, Zidelkhil Halim. Le volet agricole dans les accords d'association entre l'Algérie et UE. Journal of Advanced Economic Research, El Oued University, Algeria, Vol 05, Issue 02, June 2020.
- Lambert-Racine Michael, Martin Pierre et Vallencourt François. Une évaluation de l'impact des politiques de l'administration Bush sur les exportations canadiennes dans le contexte de l'Accord de libre-échange nord-américain. VOL. VIII - N°1 | 2010. The Legacy of the Bush Years: An Economic and Social Assessment. p. 168-194. <https://doi.org/10.4000/lisa.3700>
- Michaely, M., (1977), « Export and growth: an empirical investigation », Journal of Development Economics; vol. 4, pp. 49-54
- Palakiyèm Kpemoua (2016). Exportations et croissance économique au Togo. pp. 1-26
- Saminirina, A., et Adamson R., (2013), « Exportations, croissance économique et intégration régionale : La relation entre exportations et croissance économique à Madagascar », Centre de Recherches, d'Etudes et d'Appui à l'Analyse Economique à Madagascar (CREAM), Cahier n°16, 27 p.

3/ Documents juridiques

- Circulaire convention ALGERO TUNISIENNE. CIRCULAIRE N° 362 /DGD/SP/D.0413/14 du 26/02/2014
- Décret présidentiel n°98/252 Du 15 Rabie Ethani 1419 correspondant 08 août 1998 parden ratification de la Convention de coopération commerciale entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie https://www.douane.gov.dz/IMG/pdf/decret_presidentiel_08081998-3.pdf consulté le 02/12/2022

5/ Webographie

- <https://www.douane.gov.dz/>
- <https://www.commerce.gov.dz/>
- https://www.editions-ellipses.fr/PDF/9782340027428_extrait.pdf Les fondements théoriques du commerce international
- <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1248#:~:text=Les%20exportations%20sont%20les%20ventes,qui%20comprennent%20les%20livraisons%20intra-communautaires.>
- https://www.economy.gov.lb/public/uploads/files/1436_4119_8440.pdf
(Déclaration de la grande zone arabe de libre-échange Décision du CES N°1317 SO 59 du 19/2/1997)

Table des matières

INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
I Analyse de la structure du commerce extérieur de l'Algérie : une approche positive.....	5
I.1 Les fondements théoriques des exportations en macroéconomie	6
I.1.1 Définition et rôle économique des exportations	6
I.1.2 Les avantages comparatifs et leur analyse vis-à-vis l'économie algérienne	10
I.1.3 Exportations et notion des avantages comparatifs	10
I.1.4 Quels avantages comparatifs du commerce extérieur algérien	10
I.2 Constat sur le volume, les caractéristiques et la vulnérabilité de la balance commerciale algérienne.....	10
I.2.1 La vulnérabilité de la balance commerciale ressortie.....	10
I.3 Enjeux, contraintes et limites des exportations diversifiées	14
I.3.1 Les enjeux des exportations diversifiées « hors hydrocarbures »	14
II. Dispositifs d'incitation à la promotion des exportations hors hydrocarbures.....	17
II.1 Création des organismes d'appui à la promotion du commerce extérieur hors hydrocarbures.....	18
II.1.1 Le Conseil National Consultatif de Promotion des Exportations (CNCPE).....	18
II.1.2 L'Agence Nationale de Promotion du Commerce Extérieur (ALGEX)	18
II.2 Multiplication des accords commerciaux et de zones de libre échange	20
II.2.1 Les différents accords et zones de libre échange	20
II.2.2 Avantages et inconvénients des ALE.....	26
II.3 Développement du cadre juridique	27
II.3.1 La Loi n°22-18 du 24 juillet 2022.....	27
II.3.2 Décret exécutif n 14-238 du 25 août 2014	28
II.3.3 La nouvelle loi sur la monnaie et le crédit	29
II.4 Dispositifs d'appui à la logistique.....	30
II.4.1 Création du Groupe LOGITRANS	30
III. Evaluation des politiques de promotion des exportations hors hydrocarbures.....	32
III.1 Comment évaluer une politique publique d'exportation	33
III.1.1 Les ventes à l'étranger	33
III.1.2 La part de marché	33
III.1.3 La rentabilité	33
III.1.4 La satisfaction des clients étrangers	33

III.1.5	Le nombre d'entreprises exportatrices.....	33
III.1.6	L'évolution du cadre juridique facilitant l'exportation	34
III.2	Evaluation positive par critère	34
III.2.1	Critère du nombre d'exportateurs	34
III.2.2	Critère de la performance des zones de libre échange	34
III.2.3	Critère du cadre juridique	37
III.3	Evaluation économétrique	38
III.3.1	Le choix du modèle	38
III.3.2	Résultats et discussion	39
CONCLUSION GÉNÉRALE		47

Résumé

Tout au long de notre étude, nous avons tenté de mettre en exergue la réalité du commerce extérieur de l'Algérie avec ses points forts et ses vulnérabilités. Nous avons aussi tenté de recenser l'ensemble des politiques de promotion des exportations en termes légal, logistique et divers accords commerciaux. L'essai d'évaluation de l'ensemble de ces politiques a été fait par une approche à la fois positive « analyse descriptive de données » et normative « calcul des variables et étude économétrique sur des données annuelles allant de 2000 à 2020 ».

L'analyse des coefficients du modèle ARDL utilisé indique qu'à long et à court terme, le nombre d'exportateurs est positivement corrélé avec les exportations hors hydrocarbures au moment où le taux de change, est négativement corrélé avec les exportations hors hydrocarbures. S'agissant du cadre légal et des ZLE, ces deux paramètres semblent pas être significatifs à court terme le sont à long terme et donne un essor aux exportations hors hydrocarbures.

Abstract

Throughout our study, we have attempted to highlight the reality of Algeria's foreign trade, including its strengths and vulnerabilities. We have also attempted to identify all export promotion policies in terms of legality, logistics, and various trade agreements. An evaluation of these policies was conducted using both a positive approach (descriptive data analysis) and a normative approach (calculation of variables and econometric study based on annual data from 2000 to 2020).

The coefficients analysis, from the used ARDL model, indicates that in the long and short term, the number of exporters is positively correlated with non-oil exports, while the exchange rate is negatively correlated with this last one. As for the legal framework and the establishment of a free trade area (ZLE), these two parameters do not appear to be significant in the short term but are significant in the long term and contribute to the growth of non-oil exports.

طوال دراستنا، حاولنا تسليط الضوء على واقع التجارة الخارجية في الجزائر مع نقاط قوتها وضعفها. كما حاولنا تسجيل جميع سياسات تعزيز التصدير من حيث القانونية واللوجستية ومختلف الاتفاقيات التجارية. تم إجراء تقييم لكل هذه السياسات بواسطة نهج إيجابي "تحليل وصفي للبيانات" ونهج تعيين المعايير "حساب المتغيرات والدراسة الاقتصادية على أساس البيانات السنوية من عام 2000 إلى 2020.

تشير تحليل معاملات النموذج ARDL المستخدم إلى أنه في المدى الطويل والقصير، يرتبط عدد المصدرين بشكل إيجابي مع الصادرات غير النفطية في حين يرتبط سعر الصرف بشكل سلبي مع الصادرات غير النفطية. فيما يتعلق بالإطار القانوني ومنطقة التجارة الحرة (ZLE)، يبدو أن هذين المعاملين ليسا ذات أهمية في المدى القصير ولكنهما ذوا أهمية في المدى الطويل يساهمان في تعزيز الصادرات غير النفطية.